

Le Reflet

de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●

HALLOWEEN

VENDREDI

LE 31 OCTOBRE

DE 17 h À 19 h

Soyez prudents



Volume 30

No. 10



Octobre 2014

LA VIE À ST-LIBOIRE

OCTOBRE 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Samedi	25	18h	Partie d'huîtres des Chevaliers de Colomb du Conseil 3649	Salles des Chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard Saint-Liboire
Lundi	27	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Les vivaces à floraison prolongée - Albert Mondor	Salle municipale St-Valérien-de-Milton 1384, rue Principale Saint-Valérien-de-Milton
Mercredi	29	19 h	Heure du conte - ½ heure	Bibliothèque
Vendredi	31		HALLOWEEN - 17 h À 19 h	

NOVEMBRE 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Dimanche	02		ON REVIENT À L'HEURE NORMALE DE L'EST (ON RECLE L'HEURE)	
Mardi	04	20 h	Séance du Conseil Municipal 	Hôtel de ville
Lundi	10	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Décorations de Noël intérieures et extérieures - Diane Loignon	Centre communautaire 885, rue Lanoie Upton
Mardi	11	19 h	Comité de la Rivière Noire (CRN) Assemblée générale annuelle	Hôtel de ville - Salle du conseil 21, Place Mauriac, Saint-Liboire
Vendredi	14	19 h 30	Bingo des Chevaliers de Colomb	Salle des Chevaliers de Colomb
Mardi	18	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville Salle Jean XXIII
Mercredi	26		Vaccination antigrippale 12 h 30 à 19 h (Voir article complet)	Hôtel de ville 21, place Mauriac
Vendredi	28	19 h	Comité des Aînés Spectacle de Noël	Domaine Saint-Liboire 123, rue Gabriel

INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : admin@municipalite.st-liboire.qc.ca

Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca

Hôtel de ville 450 793-2811

21, place Mauriac
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi 8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale 450 793-4751 www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire

Responsable : Madame Julie Girouard

Heures d'ouverture : Lundi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 18 h 30 à 20 h 30
Mardi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30
Mercredi 10 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30

Loisirs de St-Liboire Inc. (450) 793-4825 Courriel : loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

Site Internet : www.loisirsdestliboire.ca

Responsable : Francine Dion

Heures d'ouverture : Mardi et jeudi 9 h à 12 h

MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin
Siège numéro 1

Johanne Grégoire
Siège numéro 2

Yves Winter
Siège numéro 3

Nadine Lavallée
Siège numéro 4

Claude Vadnais
Siège numéro 5

Nicolas Proulx
Siège numéro 6

Séances du Conseil Premier mardi de chaque mois, 20 h. Exception en **janvier à 20 h 30;**
au mois d'**avril** et au mois d'**août** le **2^e mardi à 20 h.**

EMPLOYÉES MUNICIPALES – ADMINISTRATION

M^e Josée Vendette
Directrice générale

Louise Rajotte
Adjointe-administrative

Janie Rondeau
Inspecteur en bâtiment

Monic Guérin
Réceptionniste

Christiane Messier
Secrétaire-réceptionniste

EMPLOYÉS MUNICIPALES – TRAVAUX PUBLICS

Bruno Lessard
Coordonnateur aux travaux publics
450 278-2814

Sébastien Roux
Opérateur en traitement de l'eau
450 278-2810

Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 30 septembre 2014, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée

Messieurs les Conseillers Yves Winter et Nicolas Proulx

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot

Est également présente, M^e Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absent avec absence motivée :

Monsieur le conseiller Claude Vadnais

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la session à 20 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 222-09-14**

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
4. Avis de motion - Règlement numéro 270-14 décrétant les travaux de branchement du puits LB/PE-3-12 et divers autres travaux de modernisation de l'usine d'eau potable et son réseau
5. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
6. Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS RELATIFS À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 270-14 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU PUITTS LB/PE-3-12 ET DIVERS AUTRES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE ET DE SON RÉSEAU

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Winter, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera le règlement numéro 270-14 décrétant une dépense de 585 266 \$ pour les travaux de branchement du puits LB/PE-3-12 et divers autres travaux de modernisation de l'usine d'eau potable et de son réseau et un emprunt de 585 266 \$ pour ce faire.


L'objet de ce règlement est de financer les travaux de branchement du puits LB/PE-3-12 et divers autres travaux de modernisation de l'usine d'eau potable et son réseau afin d'être en mesure de desservir adéquatement la population desservie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 223-09-14

Il est proposé par madame Nadine Lavallée
Appuyée par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 05.



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 octobre 2014, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot.

Est également présente, M^e Josée Vendette, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la session à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 224-10-14

Attendu qu'un ordre du jour a été soumis aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point numéro 15 intitulé : autorisation de mandat d'arpentage.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 septembre 2014
5. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
6. Adoption des comptes payés du mois de septembre

7. Adoption des comptes à payer
8. Embauche d'un employé occasionnel pour la saison de déneigement 2014-2015
9. Autorisation d'achat d'abrasif et des frais de transport inhérents
10. Confirmation de l'octroi du contrat de pavage des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau
11. Autorisation de procéder à la modification des entrées électriques du garage municipal
12. Autorisation de réparation de l'aérotherme du garage municipal
13. Octroi du contrat d'acquisition de la pompe relative au puits LB/PE-3-12
14. Adoption du règlement d'emprunt numéro 270-14 relatif au branchement du puits LB/PE-3-12
- ~~15. Autorisation de mandat d'arpentage~~
16. Renouvellement de l'entente intermunicipale de services d'ingénierie
17. Demande d'autorisation CPTAQ – Ferme P. Gosselin Inc.
18. Autorisation de signature de l'entente promoteur – Développement P.M. Morin
19. Nomination d'un agent de liaison administration – Service de prévention des incendies
20. Nomination d'un agent de liaison événementiel – Service de prévention des incendies
21. Adoption de la liste des pompiers au 1^{er} octobre 2014
22. Dépôt des statistiques d'intervention du mois d'août 2014
23. Dépôt des statistiques d'intervention du mois de septembre 2014
24. Semaine de prévention des incendies
25. Autorisation de délivrance d'une lettre d'appui aux loisirs de St-Liboire Inc. pour le dépôt d'une demande d'aide financière au pacte rural
26. Autorisation de signature d'une entente modifiée relativement à la desserte du territoire par Sogetel Inc.
27. Dépôt du rôle triennal 2014-2017 – 2^e année
28. Avis de motion – Règlement 271-14 renouvelant le crédit de taxes foncières applicables sur les nouvelles constructions résidentielles pour 2015-2017
29. Adoption des nouveaux axes d'intervention du comité MADA et de la politique de la Famille
30. Nomination de madame Jacinthe Lussier comme membre citoyenne au sein du Comité de circulation routière
31. Loi sur les mines – Position de la Municipalité quant aux orientations gouvernementales
32. Demande d'appui à la demande de modification de la législation relative aux élevages d'animaux à fourrure
33. Demande d'appui à la demande de modification de la législation relative au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
34. Autorisation de signature d'un engagement au projet Trousses d'implantation Trocs-tes-Trucs
35. Semaine de réduction des déchets 18 au 26 octobre 2014
36. Demande d'aide financière :
 - a) Lettre de remerciement de la COOP de Solidarité de Santé de Saint-Liboire
37. Rapport des élus concernant certaines rencontres tenues en septembre 2014
38. Documents déposés
 - a) Date de Vaccination CSSS – 26 novembre 2014
 - b) Forum – 2020 - Soirée d'accueil des nouveaux arrivants 2014 – 1^{er} octobre 2014
 - c) Invitation Alliance solidarité Maskoutaine 9 octobre 2014
 - d) Atelier conférence Mobiliser sa communauté au transport actif – 14 octobre 2014 à 19 heures
 - e) Dîner conférence l'agriculture urbaine - 29 octobre 2014
 - f) Formation « Processus budgétaire » dispensée par le REMME le 18 octobre 2014 à Sainte-Julie
 - g) Suivi sur le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
 - h) FQM – Dépôt du document pour une gouvernance de proximité
 - i) Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC des Maskoutains du 26 août 2014
 - j) Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 10 juillet 2014
 - k) Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 6 août 2014
 - l) Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 3 septembre 2014

- m) Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 16 juillet 2014
 - n) Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 27 août 2014
 - o) Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 24 septembre 2014
 - p) Annonce de la réception des fêtes de la MRC des Maskoutains – 10 janvier 2015
 - q) Tourisme Saint-Hyacinthe – Nouvelles brèves
 - r) Communiqué concernant le transport collectif
 - s) Sortie en forêt – Le rôle de l'aménagement et de la mise en valeur de la forêt dans l'économie régionale – 23 octobre 2014
 - t) Mérite MMQ – MRC des Maskoutains
 - u) Liste des permis émis en septembre 2014
 - v) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de septembre 2014
 - w) Rapport sur le suivi des requêtes des travaux publics
 - x) Bilan au 30 septembre 2014
 - y) Rapport budgétaire au 30 septembre 2014
39. Divers
40. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
41. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 225-10-14

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents lors de l'assemblée du 2 septembre 2014 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2014 en apportant une correction dans le rapport de madame Guylaine Morin quant à la nature du barrage érigé sur la Rivière Noire.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 226-10-14

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents lors de l'assemblée extraordinaire du 30 septembre 2014 déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de cette assemblée;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014 tel que rédigé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

**6. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2014
RÉSOLUTION NUMÉRO 227-10-14**

Considérant la liste des comptes payés en septembre 2014;

Considérant que les fonds étaient disponibles pour pourvoir au paiement de ces comptes;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés en septembre, totalisant la somme de 95 180.40 \$ en plus des salaires versés de 42 356.90 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

ADMQ	Formation 24 sept. Drummondville - dir.gén.	319,63 \$
ADMQ - Zone Valmont	Colloque 23 oct. Mont-St-Hilaire - dir.gén.	150,00 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau et réparation télécopieur	448,64 \$
Construction Pierre Heine inc.	Réaménager le local du photocopieur	1 487,14 \$
Courrier de St-Hyacinthe (Le)	Appel d'offres-pavage St-Joseph,Chicoine,Croteau	220,75 \$
Croix Rouge - Division du Québec	Souper-spectacle - 1 ^{er} octobre - D.Chabot	125,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - août	2 708,71 \$
	Assces collectives - septembre	2 507,09 \$
Distribution DBC	Distribution du Reflet de septembre	58,99 \$
EBM (équip.de bur.montérégie)	Frais de copie - août	48,23 \$
Eglise Evangélique Baptiste	Frais pour hébergement des cuisines collectives	150,00 \$
Fédération Qué.des municipalités	Formation sécurité civile 11 sept. - Dir.gén.	97,73 \$
	Inscription congrès des élus - C.Vadnais	1 121,00 \$
	Formation web - 22 octobre - dir.gén.	97,73 \$
Fonds d'information sur le Territoire	Avis de mutation - août	48,00 \$
Heine Denise	Remboursement d'achats - Journée des aînés	13,15 \$
Hôtel Delta-Québec	Acompte hébergement - congrès des élus	513,96 \$
Larivière Nancy	Remboursement taxes municipales	880,12 \$
Marché Sylvain Martel	Compléments pour lunch - journée des aînés	43,54 \$
Messier Christiane	Frais de déplacement - formation 17 septembre	18,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS - août 2014	8 874,01 \$
MRC Les Maskoutains	Numérisation des plans	65,12 \$
	Mise à jour du rôle d'évaluation	1 148,03 \$
Photo Hélico inc.	Photo aérienne de la municipalité	1 121,01 \$
Protectron Drummond	Remplacement batterie d'urgence - HDV	40,24 \$
Rajotte Louise	Frais de déplacement - formation 28 août	20,80 \$
Receveur Général du Canada	DAS - août 2014 (taux réduit)	3 092,27 \$
	DAS - août 2014 (taux régulier)	336,85 \$
Rita Fleuriste	Fleurs - décès mère du président des Loisirs	103,47 \$
Sercost	Enveloppes et lettres	403,28 \$
Sogetel	Frais tél. et fax - bureau municipal	499,91 \$
Synairtech 9221 2364 Québec inc.	Remplacement d'une pièce - syst.ventilation HDV	225,44 \$
Tardif Raymond	Remboursement d'achats - journée des aînés	91,57 \$
	Avance pour comité des aînés (sera remboursée)	8 465,00 \$
Vendette Josée	Fr. de déplacement et peinture (local photocopieur)	230,33 \$
Visa (Avira)	Antivirus - ordinateur conseil	35,94 \$
Visa (Soc.d'assce auto du Qué.)	Vérification de validité de permis de conduire	1,60 \$
Visa (Soc.canadienne des postes)	Timbres	382,00 \$

BIBLIOTHEQUE:

Girouard Julie	Remboursement livres et papeterie - biblio	311,00 \$
Librairie Carrefour BD inc.	Livres	973,09 \$
Sogetel	Frais tél. - Biblio	71,89 \$
Visa (Mcafee)	Antivirus - ordinateurs	59,99 \$

LOISIRS:

Beaudoin Jocelyne	Animation - gloriette	100,00 \$
Beauregard Sylvain	Animation - gloriette	100,00 \$
Centre Louise Bibeau inc.	Subvention - admissible au Mali	688,00 \$
Cloutier Bernard	Location de matériel - animation gloriette	775,00 \$
Hygiène Plus	Location toilette Parc des Bénévoles- sept.	201,21 \$
Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement - septembre	9 550,00 \$
Plante Caroline	Subvention - admissible au Mali	480,00 \$
Serres Beauregard (Les)	Boites de fleurs - Parc des Bénévoles	146,02 \$

SERVICE INCENDIE:

Aréo Feu Ltée	Rempl.des clés pour alarme de détresse	139,97 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaire	8,24 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	257,64 \$
Educ Expert	2 ^e vers. - Formation pompier 1 - 4 pompiers	5 440,61 \$
R.G.Technilab	Frais d'étalonnage appareil multi-gaz	97,73 \$
Reliance Protectron inc.	Frais de surveillance - caserne	64,33 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,14 \$
Thibault Denis (Inspection)	Inspections des échelles	322,50 \$
Vendette Josée	Remplacement 4 batteries 18V	148,71 \$

URBANISME:

Brodeur Mélanie	Fr. dépl. CCR - 13 mai,9 juin,18 août, 15 sept.	120,00 \$
Tremblay Lise	Fr. dépl. CCR - 18 août, 15 sept.	60,00 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Bell Mobilité	Frais cellulaires - voirie	190,51 \$
Bertrand Mathieu Ltée	Réparation fuite d'eau potable sur St-Patrice	454,15 \$
Contrôles Provan	Purgeurs d'air - réfection vieille partie usine	603,62 \$
CST Canada	Carburant	309,24 \$
Donais et fils inc.	Pièce pour réseau d'eau potable	8,81 \$
Emco	Remplacement de valve - réseau d'eau potable	351,88 \$
Exca-Vac	Excavation pour changer les boites de service	5 423,94 \$
Excavation G.A.L.	Fauchage des levées - 2 ^e coupe	3 219,30 \$
Excavation Patrice Gosselin	Réparation fuite d'eau potable sur St-Patrice	1 514,79 \$
Excavation Sylvain Plante	Voyage de terre tamisée pour travaux divers	224,20 \$
Fédération Qué. des municipalités	Frais dicom - aqueduc	28,44 \$
Ferme Cerpajo inc.	Remboursement garantie de soumission - déneig	2 701,91 \$
Freightliner et Sterling	Fusibles pour Sterling	115,12 \$
Groupe Cameron	Inspection rongeurs - épuration	53,38 \$
Hydro-Québec	110 Terrasse Bagot	1 595,20 \$
	Éclairage public	820,83 \$
Laboratoires d'Analyses S.M.	Analyses eau potable et eaux usées	901,47 \$
Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants - garage	7,80 \$
Nuvac Eco-Sciences inc.	Bactochage pour les étangs et réseau d'égoût	2 571,82 \$

Paysagement Benoit & Frères	Entretien des terrains - 4 ^e versement	1 437,19 \$
Pétroles Irving	Carburant	120,79 \$
Régie Interm. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - août	7 214,66 \$
	Recyclage - août	1 879,79 \$
	Organique - août	4 465,84 \$
Ressorts Maska inc.	Inspection - Sterling	1 369,82 \$
Roux Sébastien	Fr. dépl. usines et laboratoire - août	156,00 \$
	Vêtements de travail	337,93 \$
Sogetel	Frais tél. - garage municipal	131,15 \$
	Frais tél. - usine d'épuration	87,23 \$
	Frais tél - aqueduc	181,36 \$
Visa (Avira)	Antivirus - ordinateur usine d'eau potable	36,01 \$
Wurth Canada	Gants de travail - voirie, épuration	123,90 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	95 180,40 \$
Salaires versés	septembre	42 356,90 \$

7. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER** **RÉSOLUTION NUMÉRO 228-10-14**

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 132 491,07 \$; d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION:

Ministre des finances	Service S.Q. - 2 ^e versement	131 780,00 \$
-----------------------	---	---------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Laforet Nova Aqua inc.	Conception de l'aménagement du puits # 4	711,07 \$
------------------------	--	-----------

	TOTAL DES COMPTES À PAYER	132 491,07 \$
--	----------------------------------	----------------------

8. **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL POUR LA SAISON DE DÉNEIGEMENT 2014-2015** **RÉSOLUTION NUMÉRO 229-10-14**

Considérant que pour satisfaire les besoins de la Municipalité en matière de déneigement pour l'hiver 2014-2015, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé temporaire pour le déneigement lors de la saison hivernale 2014-2015;

Considérant les expériences des dernières années et les ressources utilisées;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Michel Brochu comme employé temporaire, sur appel; de permettre à la Directrice générale de mettre en place un horaire adapté pour le déneigement 2014-2015 suivant les mêmes principes que l'an dernier; d'autoriser le Coordonnateur des travaux publics, monsieur Bruno Lessard, à requérir les services de monsieur Michel Brochu, au besoin, pour effectuer, sous sa supervision, les travaux de déneigement des routes; d'autoriser le paiement de cet employé temporaire selon les budgets alloués.

9. AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF ET DES FRAIS DE TRANSPORT INHÉRENTS RÉSOLUTION NUMÉRO 230-10-14

Considérant que la Municipalité a décidé de poursuivre l'épandage d'un abrasif composé de sel et de pierre pour la présente saison;

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'achat et au transport de cet abrasif pour l'hiver 2014-2015;

Considérant que des soumissions ont été requises pour la fourniture d'abrasifs de même que pour le transport de celui-ci;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'abrasifs auprès de Les Carrières St-Dominique Ltée au prix de 43,45 \$ la tonne métrique plus les frais environnementaux et les taxes applicables suivant la soumission reçue de ce dernier en date du 11 septembre 2014; d'octroyer le contrat de transport de cet abrasif à Les Carrières St-Dominique Ltée au prix suggéré dans ladite soumission et cela, tant et aussi longtemps que le prix du transport sera moindre que celui du transporteur autorisé par résolution pour les transports requis par la Municipalité en 2014; advenant que, raison des variations de prix énoncées dans la soumission, le prix du transport par Les Carrières St-Dominique Ltée devienne plus dispendieux que le prix du transporteur de la Municipalité pour 2014, d'autoriser le transport par notre transporteur; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

10. CONFIRMATION DE L'OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DES RUES SAINT-JOSEPH, CHICOINE ET CROTEAU RÉSOLUTION NUMÉRO 231-10-14

Considérant que le conseil municipal a autorisé la Directrice générale à procéder à un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour le pavage des rues Saint-Joseph, Chicoiné et Croteau;

Considérant les soumissions reçues et l'octroi du contrat effectué par le conseil municipal en date du 2 septembre 2014 en vertu de la résolution 210-09-14;

Considérant le complément d'affichage effectué depuis et l'absence de réception de nouvelles soumissions;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de confirmer l'octroi du contrat de pavage des rues Saint-Joseph, Chicoiné et Croteau à Pavages Maska Inc. suivant la soumission reçue de cette dernière en date du 2 septembre 2014 au montant de 190 261.77 \$ taxes incluses; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat en transférant une somme équivalente à 190 261.77 \$ du poste budgétaire 59-157-10 réfection de voies publiques au fonds général de la Municipalité.

**11. AUTORISATION DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DES ENTRÉES ÉLECTRIQUES DU GARAGE MUNICIPAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 232-10-14**

Considérant que les entrées électriques du garage municipal sont insuffisantes pour desservir adéquatement tous les équipements utilisés et que régulièrement cela engendre des pannes électriques;

Considérant la soumission reçue pour ce faire de Gérard Dion & Fils Inc. au montant de 825,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser Gérard Dion & Fils Inc. à procéder à la modification des entrées électriques du garage municipal suivant la soumission reçue de Gérard Dion & Fils Inc, au montant de 825,00 \$ plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

**12. AUTORISATION DE RÉPARATION DE L'AÉROTHERME DU GARAGE MUNICIPAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 233-10-14**

Considérant que l'aérotherme du garage municipal est défectueux depuis la fin de l'hiver dernier;

Considérant que ce dernier doit être réparé pour que nous puissions chauffer le garage sans risques pour nos employés;

Considérant les soumissions reçues pour ce faire;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et l'installation d'un nouvel aérotherme auprès de Bell Gaz Ltée suivant la soumission reçue de ce dernier en date du 19 septembre 2014 au montant de 1 700,00 \$ plus les taxes applicables; d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

**13. OCTROI DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LA POMPE RELATIVE AU PUIS LB/PE-3-12
RÉSOLUTION NUMÉRO 234-10-14**

Considérant que pour procéder au branchement du puits LB/PE-3-12, la Municipalité doit procéder à l'acquisition de différents équipements de pompage et les faire installer;

Considérant l'appel d'offres effectué par LNA, Hydrogéologie environnement, pour ce faire;

Considérant le rapport reçu suite à l'ouverture des soumissions reçues;

Considérant que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention du financement requis pour effectuer le projet;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition et l'installation des équipements de pompage en conformité avec l'appel d'offres effectué par LNA, Hydrogéologie environnement, auprès de Puits Bernier Inc. au montant de 15 285.93 \$ taxes incluses suivant le rapport reçu de LNA en date du 15 septembre 2014, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt requis pour effectuer les travaux;

d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

**14. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 270-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 585 267 \$ ET UN EMPRUNT DE 585 267 \$ POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU PUIITS LB/PE-3-12 ET DIVERS AUTRES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE ET DE SON RÉSEAU
RÉSOLUTION NUMÉRO 235-10-14**

Attendu que la Municipalité recevra une subvention de 1 124 659 \$ répartie sur 5 ans, dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ);

Attendu que pour recevoir ce montant, la Municipalité devait s'engager à investir une somme minimale de 86 774 \$ par année pendant la durée du programme;

Attendu qu'une programmation spéciale a été transmise au MAMROT pour approbation laquelle prévoit le branchement du puits LB/PE-3-12 et divers autres travaux de modernisation de l'usine d'eau potable et de son réseau pour une somme de 585 267 \$;

Attendu que le Programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence prévoit le versement sur cinq (5) ans de la portion payée par le gouvernement fédéral mais le versement sur 20 ans pour la portion payée par le gouvernement provincial;

Attendu que la somme justifie qu'un emprunt soit effectué et remboursable sur la même base que les remboursements qui seront effectués par le gouvernement provincial au fil des ans;

Attendu que cet emprunt sera entièrement remboursé par la subvention versée dans le cadre de la TECQ mentionnée précédemment et qu'en conséquence cela représente plus de 50% des coûts du projet;

Attendu que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec ce qui a pour effet de permettre l'adoption du présent règlement sans le soumettre à l'approbation des personnes habiles à voter;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 30 septembre 2014;

Attendu que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et que la Directrice générale a fait lecture et a expliqué ledit règlement;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 270-14 décrétant une dépense de 585 267 \$ pour les travaux de branchement du puits LB/PE-3-12 et divers autres travaux de modernisation de l'usine d'eau potable et de son réseau et un emprunt de 585 267 \$ pour ce faire.

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

**15. AUTORISATION DE MANDAT D'ARPENTAGE
RÉSOLUTION NUMÉRO 236-10-14**

**16. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES D'INGÉNIERIE
RÉSOLUTION NUMÉRO 236-10-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire est partie à l'entente intermunicipale relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains;

Considérant que l'entente vient à échéance le 31 décembre 2014;

Considérant que huit municipalités membres désirent renouveler leur adhésion au service, tandis que d'autres ont exprimé le désir d'y adhérer;

Considérant le projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique, présenté aux membres du conseil;

Considérant l'expérience vécue depuis l'existence de l'entente intermunicipale;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente intermunicipale de services d'ingénierie et d'expertise technique suivant le projet déposé; d'autoriser le Maire et la Directrice générale à procéder à la signature de ladite entente; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à l'entente suivant les budgets alloués à cet effet.

**17. DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. – FERME P. GOSSELIN INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 237-10-14**

Considérant la demande d'autorisation déposée par Ferme P. Gosselin Inc. auprès de la C.P.T.A.Q. ayant pour but d'obtenir l'autorisation d'ajouter l'usage de cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux sur la propriété;

Considérant que l'autorisation de la C.P.T.A.Q. est nécessaire puisque les cours d'équitation sont considérés comme un usage commercial et par conséquent, un usage autre qu'agricole;

Considérant que la Municipalité a procédé à la modification de sa réglementation municipale pour permettre un tel usage sur cette propriété et que cet usage serait conforme au Règlement de zonage numéro 86-97 adopté en juin dernier, tant que l'usage de cours d'équitation demeure accessoire à l'usage principal qui en est un d'élevage de chevaux;

Considérant que la Municipalité consent à cet usage accessoire à l'usage principal;

Considérant que la Municipalité appui la demande d'autorisation déposée par Ferme P. Gosselin Inc. auprès de la C.P.T.A.Q.;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à signer tout document requis pour appuyer la demande de Ferme P. Gosselin Inc. auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'obtention d'une autorisation d'usage de cours d'équitation pour autant que ceux-ci demeurent accessoires à l'usage principal d'élevage de chevaux; de transmettre copie de ladite résolution à la C.P.T.A.Q. et à Ferme P. Gosselin Inc.

**18. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR – DÉVELOPPEMENT P.M. MORIN
RÉSOLUTION NUMÉRO 238-10-14**

Considérant que Les Constructions P.M. Morin Inc. est propriétaire des lots 1 306 082 et 1 306 083, du cadastre du Québec, sis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire;

Considérant que Les Constructions P.M. Morin Inc. désire procéder au lotissement des lots ci-avant mentionnés, à l'ouverture d'une rue entre les rues Lacroix et Quintal et à faire exécuter des travaux consistant en l'installation des infrastructures et équipements municipaux pour desservir les lots ainsi créés;

Considérant que les travaux visés par Les Constructions P.M. Morin Inc. ont déjà été approuvés par le Conseil municipal, le 7 juillet 2014 par l'adoption de la résolution numéro 176-07-14 telle que modifiée par la résolution numéro 192-08-14 adoptée le 12 août 2014;

Considérant qu'il y a lieu de convenir des modalités de réalisation du projet de développement dans le cadre d'une entente promoteur;

Considérant que les travaux à exécuter sont plus amplement décrits aux plans et devis préparés par Groupe FBE Bernard experts daté du 7 juillet 2014 dans le dossier 66209-12 sous la signature de Manuel St-Pierre, ingénieur et approuvés, avant la signature de la présente entente, par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains;

Considérant le projet d'entente promoteur soumis;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Denis Chabot, maire et M^e Josée Vendette, Directrice générale à signer avec Les Constructions P.M. Morin Inc. l'entente promoteur soumis de façon à ce que le Promoteur puisse réaliser le projet déposé et déjà approuvé par le conseil en raison de l'approbation des plans et devis définitifs du projet.

Il est également résolu à l'unanimité de ne pas faire exécuter, dans le cadre de la réalisation du projet du promoteur, les travaux d'installation de conduite sur la rue Lacroix, propriété de la Municipalité. Ces travaux seront réétudiés lors de la réfection de la rue Lacroix. Le promoteur est donc requis de ne pas faire exécuter ces travaux lesquels consistent en l'ajout de deux puisards et une conduite pluviale de 150 mm sur la portion déjà existante de la rue Lacroix.

**19. NOMINATION D'UN AGENT DE LIAISON ADMINISTRATION – SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
RÉSOLUTION NUMÉRO 239-10-14**

Considérant que le conseil municipal désire mettre en place des mécanismes favorisant un meilleur échange des informations entre le service de prévention des incendies et l'administration municipale;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de se doter d'une structure qui favorisera l'échange d'informations et le travail administratif;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Martin Bougie, agent de liaison administration pour le Service de prévention des incendies de Saint-Liboire.

**20. NOMINATION D'UN AGENT DE LIAISON ÉVÉNEMENTIEL – SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
RÉSOLUTION NUMÉRO 240-10-14**

Considérant que le conseil municipal désire mettre en place des mécanismes favorisant un meilleur échange des informations entre le service de prévention des incendies et l'administration municipale et les différents comités organisant des événements au sein de la Municipalité;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de nommer un officier agent de liaison événementiel;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Serge Desjardins, agent de liaison événementiel pour le Service de prévention des incendies de Saint-Liboire.

**21. ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS AU 1^{ER} OCTOBRE 2014
RÉSOLUTION NUMÉRO 241-10-14**

Considérant la liste des pompiers en poste approuvée par monsieur Yves Ménard, directeur du Service des Incendies, en date du 17 septembre 2014;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des pompiers volontaires en poste le 1^{er} octobre 2014 au sein de la brigade du Service des Incendies de Saint-Liboire, telle que déposée par monsieur Yves Ménard, directeur du Service des Incendies, en date du 17 septembre 2014. Cette liste inclut les candidats actuellement en formation pour acquérir leur formation de pompier. Le conseil municipal désire qu'une étude des temps de réponse des pompiers ne demeurant pas sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire soit effectuée pour nous assurer que les pompiers apparaissant sur la liste sont en mesure de répondre adéquatement aux appels et qu'ils respectent les règles de formation et de pratique prévue par la Loi et le service.

**22. DÉPÔT DES STATISTIQUES D'INTERVENTION DU MOIS D'AOÛT 2014
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

La Directrice générale dépose les statistiques d'intervention du Service de prévention des incendies pour le mois d'août 2014.

**23. DÉPÔT DES STATISTIQUES D'INTERVENTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

La Directrice générale dépose les statistiques d'intervention du Service de prévention des incendies pour le mois de septembre 2014.

**24. SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
RÉSOLUTION NUMÉRO 242-10-14**

Considérant que la Semaine de prévention des incendies se déroulera du 5 au 11 octobre 2014;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser notre population à cette prévention;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité de décréter la semaine du 5 au 11 octobre 2014 : semaine de prévention des incendies et de faire de la publicité à cet effet.

**25. AUTORISATION DE DÉLIVRANCE D'UNE LETTRE D'APPUI AUX LOISIRS DE ST-LIBOIRE INC. POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 243-10-14**

Considérant que Les Loisirs St-Liboire Inc. désire déposer une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Maskoutains pour l'achat de filets et leurs installations;

Considérant que Les Loisirs St-Liboire Inc. demande l'appui de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de subvention de Les Loisirs St-Liboire Inc. auprès du Pacte Rural et d'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer ladite demande d'appui.

**26. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE MODIFIÉE RELATIVEMENT À LA
DESSERTE DU TERRITOIRE PAR SOGETEL INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 244-10-14**

Monsieur Claude Vadnais se retire le temps de cette résolution

Considérant qu'une entente est intervenue entre Sogetel Inc. et la Municipalité de Saint-Liboire relativement à la desserte de certains secteurs de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a, par la suite, demandé la modification du délai de calcul prévu dans l'entente pour que celui-ci coïncide avec la mise en service du service plutôt qu'il ne débute dès la signature de l'entente alors que le service ne sera pas encore accessible;

Considérant que Sogetel Inc. a accédé à la demande de la Municipalité;

Considérant que ce changement requiert un amendement à l'entente;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer l'amendement convenu entre les parties pour que le calcul du délai prévu à l'entente débute dorénavant à la mise en service de la desserte des citoyens par Sogetel Inc. et non lors de la signature de l'entente.

Monsieur Claude Vadnais reprend son siège.

27. DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2014-2017 – 2^e ANNÉE

La Directrice générale informe le conseil municipal du dépôt de la deuxième année du rôle triennal 2014-2017.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture, soit :
les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
le vendredi de 8 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1^{er} mai 2015 et être accompagnée de la somme d'argent prévue au règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

28. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 271-14 RENOUELANT LE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES APPLICABLES SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES POUR 2015-2018

Avis de motion est donné par monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 271-14 renouvelant le crédit de taxes foncières applicables sur les nouvelles constructions résidentielles pour 2015-2018.

L'objet de ce règlement est de renouveler le programme de crédit de taxes foncières sur toute nouvelle construction résidentielle et d'autoriser l'application de ce crédit pour les permis qui seront émis du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

29. ADOPTION DES NOUVEAUX AXES D'INTERVENTION DU COMITÉ MADA ET DE LA POLITIQUE FAMILIALE RÉSOLUTION NUMÉRO 245-10-14

Considérant que dans le cadre des travaux du comité MADA, le Comité a défini les nouvelles appellations qui serviront d'axes d'interventions MADA et de la politique familiale pour la Municipalité de Saint-Liboire;

Considérant que ces nouveaux axes couvriront plus adéquatement tous les aspects que les comités désirent favoriser;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter les nouveaux axes qui seront favorisés par le comité MADA et celui de la politique familiale à compter de ce jour. Ces nouveaux axes sont :

1. Communication et administration municipale
2. Habitation et environnement
3. Soutien communautaire, loisir et santé
4. Sécurité
5. Transport
6. Patrimoine, culture et engagement social

**30. NOMINATION DE MADAME JACINTHE LUSSIER COMME MEMBRE CITOYENNE AU SEIN DU COMITÉ DE CIRCULATION ROUTIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 246-10-14**

Considérant qu'un poste est vacant au sein du Comité de Circulation routière;

Considérant la candidature reçue de madame Jacinthe Lussier;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de nommer madame Jacinthe Lussier au sein du Comité de Circulation routière à titre de membre citoyenne.

**31. LOI SUR LES MINES – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ QUANT AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES
RÉSOLUTION NUMÉRO 247-10-14**

Considérant l'adoption, le 9 décembre 2013, du projet de loi 70, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, 2013, L.Q. c.32;

Considérant que cette loi édicte l'article 304.1.1. qui entrera en vigueur lorsque le gouvernement aura procédé à l'adoption de ses orientations gouvernementales aux fins de déterminer la conformité des futurs schémas d'aménagement et de développement des MRC du Québec en regard des territoires incompatibles avec l'activité minière;

Considérant la résolution numéro 14-08-205 adoptée par la MRC des Maskoutains à ce sujet;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer la position adoptée par la MRC des Maskoutains afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usages présents sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la position adoptée par la MRC des Maskoutains le 20 août 2014 par la résolution numéro 14-08-205 et de demander au gouvernement du Québec d'élaborer des orientations gouvernementales qui permettront aux MRC du Québec de déterminer avec justesse et flexibilité, en tenant compte de la réalité du territoire régional et des activités agricoles qui s'y pratiquent, les territoires incompatibles avec l'activité minière; et que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi qu'au ministre délégué aux mines.

**32. DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX ÉLEVAGES D'ANIMAUX À FOURRURE
RÉSOLUTION NUMÉRO 248-10-14**

Considérant que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est interdit de prohiber, par un règlement de zonage, un usage licite dans toutes les zones d'une municipalité;

Considérant que, selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, aucun permis n'est requis pour la garde en captivité à des fins d'élevage dans un but de commerce de la fourrure et, le cas échéant, pour la disposition de visons et de renards, pourvu que cette garde comporte au moins 10 femelles adultes de la même espèce;

Considérant que l'encadrement des élevages d'animaux à fourrure est limité;

Considérant que la municipalité se préoccupe du bien-être des animaux sur son territoire;

Considérant que la municipalité souhaiterait faire apporter des modifications à l'égard des normes minimales et éthiques des conditions d'élevage d'animaux à fourrure;

Considérant que la Municipalité de St-Jude a vécu des problématiques et que cela a sensibilisé l'entourage;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire

Appuyée par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de :

- Mettre en priorité la révision du Règlement sur les animaux en captivité;
- Créer des cadres nécessitant l'émission de permis;
- D'imposer des obligations pour les détenteurs de permis afin qu'ils soient encadrés par des normes plus rigoureuses;
- Collaborer avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin d'arrimer les resserrements législatifs;

De transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes : ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

33. DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET DE LEUR PROTECTION RÉSOLUTION NUMÉRO 249-10-14

Considérant que le 30 juillet 2014 était adopté le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* lequel est entré vigueur le 14 août 2014;

Considérant que l'article 32 de la section 1 du chapitre V prévoit qu'il est interdit d'aménager un site de forage ou de réaliser un sondage stratigraphique à moins de 500 mètres d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire;

Considérant que l'article 40 de la section IV du chapitre V prévoit, pour sa part, qu'une opération de fracturation dans un puits destiné à l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel est interdite à moins de 400 mètres sous la base d'un aquifère;

Considérant que ces distances séparatrices entre les puits gaziers et pétroliers et les puits artésiens ou de surface qui alimentent une ou de nombreuses personnes (puits individuels et puits collectifs ou municipaux) sont insuffisantes pour assurer une protection adéquate des sources d'eau potable;

Considérant que la présence de nombreuses études démontrant les risques de contamination des puits d'eau potable sis à de telles distances;

Considérant les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de ses règlements régissant les hydrocarbures;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les distances prévues au règlement pour assurer une saine protection des puits individuels, collectifs ou municipaux;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'appuyer les demandes d'augmentation des distances prévues au règlement déposées par Richard E. Langelier pour et au nom du Regroupement intermunicipal de défense de l'eau de la façon suivante :

« il est interdit à quiconque d'introduire ou de permettre que soit introduit dans le sol par forage ou par tout autre procédé physique, mécanique, chimique, biologique ou autre, toute substance susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine, et ce, dans un rayon de :

- a) Deux (2) kilomètres de tout puits artésien ou de surface desservant vingt (20) personnes ou moins;
- b) Six (6) kilomètres de tout puits artésien ou de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes;
- c) Dix (10) kilomètres de tout lieu de puisement d'eau de surface des résidents ou de la municipalité et servant à la consommation humaine ou animale.

L'étendue de ce rayon s'applique tant pour les activités qui se déroulent à la surface du sol que pour celles se déroulant dans le sous-sol. »

De transmettre copie de la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et au regroupement intermunicipal de défense de l'eau.

34. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT AU PROJET TROUSSES D'IMPLANTATION TROCS-TES-TRUCS RÉSOLUTION NUMÉRO 250-10-14

Considérant que la Municipalité peut bénéficier du programme ÉcoAction du ministère de l'Environnement du Canada pour mettre en place deux activités Trocs-tes-Trucs au cours des années 2014-2015;

Considérant que cette activité peut être intéressante pour les citoyens de Saint-Liboire;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à signer une lettre d'engagement pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire pour la mise en place de deux activités Trocs-tes-Trucs et d'obtenir pour ce faire, une aide financière du programme ÉcoAction du Ministère de l'Environnement du Canada; D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour mettre en place ces activités et obtenir l'aide financière disponible.

35. SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS RÉSOLUTION NUMÉRO 251-10-14

Considérant que la Semaine de réduction des déchets se déroulera du 18 au 26 octobre 2014;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser notre population à l'importance de la réduction des déchets et aux bienfaits collectifs qui en découlent;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de décréter la semaine de réduction des déchets du 18 au 26 octobre 2014 et de faire de la publicité à cet effet.

36. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

a. LETTRE DE REMERCIEMENT DE LA COOP DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE SAINT-LIBOIRE

La Directrice générale dépose une lettre de remerciement en provenance de la COOP de Solidarité de Santé de Saint-Liboire.

37. RAPPORT DES ÉLUS CONCERNANT CERTAINES RENCONTRES TENUES EN AOÛT 2014

Madame Guylaine Morin fait rapport :

Le 4 septembre 2014, madame Morin a assisté à la réunion des présidents des différents comités des bassins versants il a été discuté de la caractérisation des cours d'eau. Le comité appui ce projet. Un document de soutien a été produit et sera transmis aux membres du conseil municipal pour information.

La MRC des Maskoutains s'est mérité le 3^e prix au 9^e Mérite MMQ en gestion de risques pour le soutien accordé aux comités de bassin versant à l'œuvre sur son territoire. Une bourse de 2 500 \$ accompagnait ce prix.

La MRC des Maskoutains projette de mettre en place un bulletin de communication entre les différents comités de bassins versants.

Le 1^{er} octobre, madame Morin a assisté à une réunion du comité de la Rivière Noire. Le Comité étudie la possibilité de procéder à la distribution d'arbustes aux riverains de la Rivière Noire.

Une séance d'information sur l'érosion des berges est en préparation.

L'assemblée générale annuelle du comité aura lieu le 11 novembre 2014 à 20 heures.

Le 30 septembre dernier, madame Morin et monsieur Winter ont donné une conférence dans le cadre du Congrès du transport du Canada concernant la mise en place et les activités du Comité de circulation routière de Saint-Liboire.

Madame Johanne Grégoire fait rapport :

Le 3 septembre 2014, madame Grégoire a assisté au Comité Consultatif d'urbanisme. Le comité continue son travail d'élaboration d'un projet de règlement d'implantation et d'intégration architecturale qui sera soumis au conseil prochainement.

Monsieur Yves Winter fait rapport :

Le 3 septembre 2014, monsieur Winter a assisté à une réunion de travail du comité MADA. Le comité poursuit son travail sur le plan d'action et est en attente des résultats du sondage administrés auprès des aînés.

Le 8 septembre 2014, monsieur Winter a participé à une rencontre avec Nature Action et le comité de circulation routière de Saint-Liboire (CCR) afin de faire le repérage des problématiques et correctifs à apporter pour favoriser les déplacements à pied, à vélo au sein de la Municipalité.

Suite à cette rencontre, un rapport préliminaire a été déposé et le comité s'est rencontré de nouveau le 6 octobre 2014 pour discuter du rapport et du plan d'action à mettre en place. Le rapport définitif sera produit sous peu et sera déposé au CCR qui formulera des recommandations au conseil municipal.

Le 8 septembre 2014, monsieur Winter a assisté au comité de création du comité de bassin versant du cours d'eau Vandal.

Le 15 septembre 2014, le Comité de circulation routière s'est réuni pour finaliser la préparation de l'Halloween qui se déroulera vendredi, le 31 octobre 2014 au Parc des Bénévoles sous la gloriète. Les citoyens notamment les enfants sont invités à nous visiter.

Le 22 septembre 2014 en après-midi, le comité de circulation routière s'est réuni pour étudier le rapport préliminaire déposé par Nature Action et valider des options de voie de contournement du village pour les véhicules agricoles.

Le 22 septembre 2014, monsieur Winter a présidé une rencontre de de la politique de la famille. Au cours de cette rencontre, le comité a travaillé le plan d'action qui est presque terminé. L'objectif du comité est de déposer le plan d'action au conseil municipal en décembre.

Le 29 septembre 2014, le Comité de Saint-Liboire en Fête a amorcé une réflexion sur la dernière édition en vue de planifier la prochaine édition de cet événement apprécié de la population. La prochaine rencontre est prévue pour le 15 octobre prochain.

Monsieur Winter a assisté, le 1^{er} octobre dernier, à l'accueil de 147 familles qui se sont établies dans la région Maskoutaine en 2014.

Le 30 septembre dernier, monsieur Winter et madame Morin ont donné une conférence dans le cadre du Congrès du transport du Canada concernant la mise en place et les activités du Comité de circulation routière de Saint-Liboire.

Monsieur Nicolas Proulx fait rapport :

Le 24 septembre 2014, monsieur Proulx a assisté à la réunion du comité des loisirs. Il fut principalement question de la saison de hockey qui s'amorce.

Le comité a également rencontré monsieur Mario Martin qui recherche un endroit pour organiser le salon des passions.

Monsieur Claude Vadnais fait rapport :

Le 24 septembre dernier, monsieur Vadnais a assisté à la réunion de la Régie des déchets. Une comparaison des comptes de taxes 2012, 2013 et 2014 des membres de la Régie a été déposée.

Il fut également question des modifications législatives à la *Loi sur l'intégrité des contrats publics* qui pourront compliquer le processus d'appel d'offres de la Régie lors de l'octroi des prochains contrats.

Le budget de la Régie pour 2015 a également été adopté.

Le comité a reçu le rapport des deux étudiants embauchés pour faire l'étude d'utilisation de bacs bruns. Seulement 6% des bacs bruns visités contiennent des contaminants

Monsieur Vadnais a assisté au Congrès de la FQM à Québec, les 26, 27 et 28 septembre dernier. La qualité des conférences présentées s'est grandement améliorée de sorte que sa participation a été très enrichissante.

Madame Nadine Lavallée fait rapport :

Madame Lavallée informe la population que le Coin des Zados fera relâche en octobre en raison de l'Halloween.

Le comité participera également à la Parade de Noël qui aura lieu le 7 décembre prochain. Un concours de dessin sera organisé en plus du défilé et de la rencontre avec le père Noël.

Monsieur Denis Chabot fait rapport :

Les 5-6-7 septembre dernier, monsieur Chabot a assisté au Week-End Rouge à titre de président d'honneur de l'évènement. L'évènement a été un succès malgré la mauvaise température.

Le 9 septembre dernier, monsieur Chabot a assisté à la conférence donné par le Ministre Pierre Moreau concernant l'entente intervenue entre les différents paliers de gouvernement quant au programme sur la taxe sur l'essence au Manoir D'Youville à Châteauguay.

Le 10 septembre 2014, il a assisté à une réunion de la MRC des Maskoutains au cours de laquelle on a présenté le plan préliminaire du PDZA.

Les 11 et 12 septembre 2014, il a assisté au colloque du transport adapté dans les municipalités à Victoriaville.

Le 14 septembre 2014, il a assisté à la rencontre de la famille des Martin à Saint-Liboire. Une présence qui a été appréciée.

Le 19 septembre dernier, il a assisté au banquet du Rendez-vous des papilles. Il a, par la suite, assisté les 20 et 21 septembre 2014 au Rendez-vous des papilles.

Le 20 septembre 2014, monsieur Chabot a assisté à la rencontre du regroupement intermunicipal de défense de l'eau qui s'est tenue à Saint-Edmond de Grantham.

Les 25, 26 et 27 septembre dernier, monsieur Chabot a assisté au congrès de la FQM à Québec.

Le 1^{er} octobre dernier, il a assisté au souper spectacle au profit de la Croix-Rouge, section Les Maskoutains.

Le 6 octobre dernier, il a rencontré madame Chantal Soucy, députée. La municipalité a reçu 10 000 \$ du budget discrétionnaire qu'elle possède et 66 667 \$ du Ministère des transports. De bonnes nouvelles pour la municipalité.

38. POINTS D'INFORMATION POUR LE CONSEIL :

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les documents suivants :

- a) Date de Vaccination CSSS – 26 novembre 2014
- b) Forum – 2020 - Soirée d'accueil des nouveaux arrivants 2014 – 1^{er} octobre 2014
- c) Invitation Alliance solidarité Maskoutaine 9 octobre 2014
- d) Atelier conférence Mobiliser sa communauté au transport actif – 14 octobre 2014 à 19 heures
- e) Dîner conférence l'agriculture urbaine - 29 octobre 2014
- f) Formation « Processus budgétaire » dispensée par le REMME le 18 octobre 2014 à Sainte-Julie
- g) Suivi sur le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- h) FQM – Dépôt du document pour une gouvernance de proximité
- i) Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC des Maskoutains du 26 août 2014
- j) Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 10 juillet 2014
- k) Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 6 août 2014
- l) Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 3 septembre 2014

- m) Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 16 juillet 2014
- n) Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 27 août 2014
- o) Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 24 septembre 2014
- p) Annonce de la réception des fêtes de la MRC des Maskoutains – 10 janvier 2015
- q) Tourisme Saint-Hyacinthe – Nouvelles brèves
- r) Communiqué concernant le transport collectif
- s) Sortie en forêt – Le rôle de l'aménagement et de la mise en valeur de la forêt dans l'économie régionale – 23 octobre 2014
- t) Mérite MMQ – MRC des Maskoutains
- u) Liste des permis émis en septembre 2014
- v) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de septembre 2014
- w) Rapport sur le suivi des requêtes des travaux publics
- x) Bilan au 30 septembre 2014
- y) Rapport budgétaire au 30 septembre 2014

39. DIVERS

Aucun item n'est ajouté.

40. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

41. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 252-10-14

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 19.

Note : Veuillez noter que le procès-verbal du 7 octobre sera approuvé lors de la séance du 4 novembre 2014.





Municipalité de Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 270-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 585 267 \$ ET UN EMPRUNT DE 585 267 \$ POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU PUIS LB/PE-3-12 ET DIVERS AUTRES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE ET DE SON RÉSEAU

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, M^e Josée Vendette directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2014, le règlement numéro 270-14 *décrétant une dépense de 585 267 \$ et un emprunt de 585 267 \$ pour des travaux de branchement du puits LB/PE-3-12 et divers autres travaux de modernisation de l'usine d'eau potable et de son réseau.*

L'objet de ce règlement est d'autoriser les travaux de branchement du puits LB/PE-3-12 et divers travaux de modernisation de l'usine d'eau potable et de son réseau en plus de prévoir un emprunt pour payer les dits travaux dans l'attente des remboursements d'une subvention obtenue en vertu du Programme sur la taxe sur l'essence 2014-2018 qui acquitte la totalité des travaux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 8 octobre 2014

M^e Josée Vendette
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Liboire

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 271-14 RENOUELANT LE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES APPLICABLE SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 271-14 *renouvelant le crédit de taxes foncières applicable sur les nouvelles constructions résidentielles.*

L'objet de ce règlement est de renouveler le règlement qui autorise le crédit de taxes foncières sur toute nouvelle construction résidentielle afin d'autoriser l'application de ce crédit pour les permis qui seront émis du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 8 octobre 2014

Me Josée Vendette
Directrice générale



HALLOWEEN - SÉCURITÉ

VENDREDI LE 31 OCTOBRE DE 17h à 19h

Sorcières, princesses, monstres et fantômes, préparez-vous à fêter l'Halloween, le 31 octobre prochain. Pour votre sécurité, suivez bien les recommandations de vos parents et surtout, soyez prudents dans les rues.

- Lors de vos déplacements, assurez-vous de toujours faire partie d'un groupe d'au moins trois personnes;
- Informez vos parents de l'endroit où vous serez en tout temps;
- **Ne sonnez pas aux maisons mal éclairées ou non-éclairées;**
- Dans la mesure du possible, marchez sur le trottoir ou la piste cyclable. S'il n'y a pas de trottoir, marchez du côté de la route qui fait face à la circulation.
- Ne passez pas votre temps à traverser la rue. Faites tout un côté de la rue, puis revenez de l'autre côté.

Conseils aux citoyens

❖ **Vous désirez participer à la fête :**

- Allumez l'éclairage extérieur;
- Décorez votre propriété avec des citrouilles éclairées ou autres...

❖ **Vous ne désirez pas participer à la fête**

- **Une maison sombre est le signe que vous ne désirez pas participer à la fête, donc si vous ne voulez pas de visite, gardez les lumières avant éteintes.**

Halloween ?



Non merci !

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

Le Comité de circulation routière

**LE CCR VOUS INVITE À VENIR LES RENCONTRER
À LA GLORIETTE, DU PARC DES BÉNÉVOLES SITUÉE
AU COIN DES RUES RODIER ET PÂQUETTE DE 17h À 19h
CAFÉ, CHOCOLAT CHAUD ET TIMBITS VOUS SERONT SERVIS**

BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

*L'heure du conte
Avec animation
Mercredi 29 octobre*

À 19 h

Durée ½ h.



Nouvelles acquisitions

Romans adulte

Rive-Sud, P.Q. : la cité de la misère / Morgan, Jean-Louis
Le secret du docteur Barry / Ouellette, Sylvie
Le p'tit bonheur / Gougeon, Richard
Le scandale des eaux folles / Dupuy, Marie-Bernadette

Documentaires adulte

Salut Doc, ma vache a mal aux pattes! / Dubé, Jean-Pierre
Le guide de l'auto 2015 / Duquet, Denis.
Quand l'intuition trace la route / Henkel, Danièle
L'acceptation de soi : une décision / Isabel, Carrolle

Romans Jeunesse

Au-delà des apparences / Boisvert, Isabelle
Le remède mortel / Dashner, James
Les vents de Salem : roman / De la Cruz, Melissa



**L'heure du conte
SPÉCIAL HALLOWEN
Mercredi 29 octobre à 19 h
déguise-toi,
plaisir et surprise
pour tous**

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE



À l'occasion de l'Halloween, les premiers répondants seront présents sur le territoire de la municipalité.

Afin que l'Halloween soit remplie de surprises et de plaisir voici quelques conseils pratiques :

- Les costumes devraient être de couleur pâle, ignifuges et munis de bandes réfléchissantes.
- Les costumes devraient être suffisamment courts pour ne pas faire trébucher les enfants.
- Se tenir éloignés des flammes et des chandelles. (Les costumes peuvent être très inflammables.)
- Utilisez du maquillage au lieu des masques.
- Marcher sur les trottoirs, pistes cyclables et non dans la rue.
- Visiter d'abord un côté de la rue et l'autre ensuite. Traverser la rue aux intersections et aux traverses pour piétons.
- Rappelez aux enfants de regarder des deux côtés de la rue avant de traverser au cas où il y aurait des voitures.
- Les enfants devraient circuler en groupes de 4 ou 5. Les jeunes enfants devraient être accompagnés d'un adulte.
- Visitez les maisons décorées seulement.
- Assurez-vous que les enfants sachent qu'ils doivent accepter les friandises à la porte et qu'ils ne doivent pas monter dans les voitures ou entrer dans les maisons ou appartements d'étrangers.
- Rappelez aux enfants d'attendre qu'un adulte à la maison vérifie les friandises et gâteries avant de les manger. Les bonbons ne doivent pas être mangés si l'emballage est déjà ouvert.



« Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »

À LA RECHERCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS!

Vous avez un permis de conduire valide et le goût de pouvoir faire la différence dans la vie de votre communauté, contactez-nous dès maintenant! Formation à venir très bientôt.

N'hésitez pas à communiquer avec nous
pour toute information ou tout commentaire:

450 793-4334 (boîte vocale)
serviceprst-liboire@hotmail.com

Le mot des inspecteurs

Stationnement de nuit - Rappel

Selon le règlement no 250-11 concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la Municipalité et autorisant certaines personnes à émettre des constats d'infraction, il est interdit de stationner tout véhicule dans les chemins publics de la Municipalité entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril, de minuit à 6 heures.

Abri d'auto temporaire



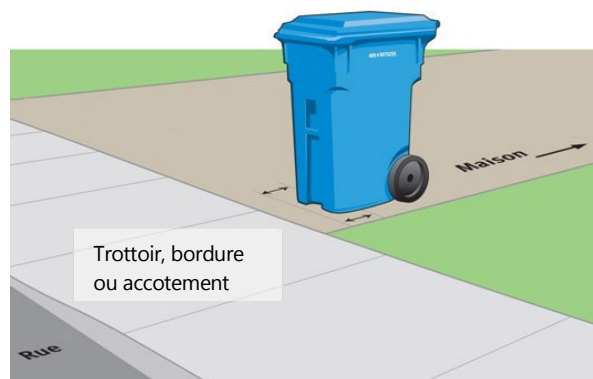
Selon le règlement de zonage, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire entre le **1^{er} octobre** et le **1^{er} mai**. Après cette date, l'armature et le recouvrement devront être enlevés totalement.

L'abri d'auto temporaire doit être distant de 2,5 mètres (8 pieds) de l'emprise de la rue et de 0,5 mètre d'une ligne latérale de lot. Sur les lots de coin, une distance minimale de 3 mètres (9,9 pieds) de l'emprise doit être observée pour les premiers 15 mètres (49,2 pieds) afin de ne pas nuire à la visibilité et au déblaiement de la neige.

Nous comptons sur votre entière collaboration.

Avis concernant les différents bacs

Pour ne pas nuire à la circulation ou au déneigement qui commencera bientôt, il est important de déposer vos bacs à ordures, de récupération ou de matières organiques au bon endroit. Vous pouvez suivre les indications au croquis ci-joint, soit de placer les bacs de façon à dégager le trottoir ou la voie publique et **laisser un espace entre les bacs** (lorsqu'il y en a plus d'un), pour faciliter les manœuvres du camion.





CAMPAGNE DE VISITES PRÉVENTIVES SERVICE D'INCENDIE DE SAINT-LIBOIRE

Le Service d'incendie de St-Liboire procédera prochainement à la reprise des visites préventives sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire. Ces visites sont instaurées pour offrir la meilleure protection possible à la population.

Passant de porte à porte, les pompiers font une collecte de données et d'informations pertinentes à leurs opérations, tel le type de bâtiment, la construction, les risques avoisinants, la présence de gaz ou produits dangereux, les personnes pouvant nécessiter une assistance spéciale en cas d'intervention, etc. Il y a aussi prise de photos extérieures.

Les données ainsi recueillies sont compilées dans un logiciel utilisé exclusivement aux fins de protection incendie. Ces données sont utilisées lors d'urgence et ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre autorisation écrite.

Contrairement à vos assureurs qui compilent des données pour protéger vos biens, les pompiers compilent des données pour protéger vos vies et subsidiairement, vos biens. Les données ainsi recueillies peuvent permettre d'intervenir plus rapidement en ce que les informations pertinentes sont transmises aux pompiers pendant leur trajet vers votre propriété.

Il est donc important de collaborer avec eux pour protéger votre vie et celle des gens qui vous sont chers.

Les visites résidentielles sont effectuées par des pompiers, en uniforme, entre 9 h et 21 h, tous les jours de la semaine.

Service d'incendie de St-Liboire



RAPPEL LECTURE COMPTEUR D'EAU

Pour ceux qui ont reçu un **avis de lecture du compteur d'eau** et qui ne nous l'ont pas encore fait parvenir, il serait important de nous faire parvenir la lecture le plus tôt possible. **Cette lecture est importante car elle permet de facturer votre consommation annuelle**, si nous ne recevons pas la lecture nous devons vous facturer suivant une estimation.

Vous pouvez déposer le coupon dans la chute à livres au bureau municipal, 21, Place Mauriac, ou vous pouvez faire parvenir la lecture par courriel à reception@municipalite.st-liboire.qc.ca ou encore en laissant un message dans la boîte vocale au 450 793-2811 poste 21.



Afin de couvrir les frais de fourniture d'eau potable aux immeubles desservis, le taux fixé pour chaque logement ou commerce est établi à :

- *0,55 \$ du mètre cube et ce, pour les premiers 275 mètres cubes utilisés par logement ou par commerce;*
- *1,60 \$ du mètre cube pour toute consommation supérieure à 275 mètres cubes utilisés par logement ou par commerce.*

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS!

LE COMITÉ ORGANISATEUR
DE LA PARADE DU PÈRE NOËL
EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES.

ÇA VOUS TENTE?

NOUS VOUS DONNONS DONC RENDEZ-VOUS
LE 22 OCTOBRE 2014
DÈS 18H30
À L'HÔTEL DE VILLE DE ST-LIBOIRE.

ALORS JOIGNEZ-VOUS À NOUS!



Dimanche
7 décembre 2014

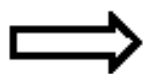
DÉPART À 13h00
DE L'HÔTEL DE VILLE

RUE PAQUETTE

PARADE DE NOËL

R
A
N
G

S
T
-
É
D
O
U
A
R
D



RUE GABRIEL



Le
Père-Noël
t'attend
à l'église
pour un
cadeau spécial.



R
U
E

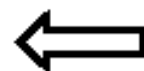
L
A
F
L
A
M
M
E

**N'oublie
surtout
pas
ton
dessin!**

R
U
E

L
E
M
O
N
D
E

RUE ST-PATRICE



Pour informations : *Guyline Morin*
450 793-3176



FADOQ – ST-LIBOIRE

CARTES – AUTOMNE 2014

✚ *Tous les 3^e mardi du mois de 13 heures à 17 heures*

✚ *Début le 21 octobre 2014*

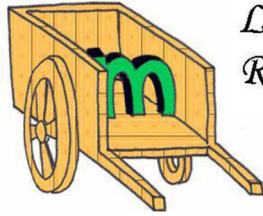
Informations :

Alexandre Marcotte : 450 793-4512
Georgette Meunier 450 793-2912



La patinoire à l'aréna Sogetel du Centre Martin-Brodeur
est présentement ouverte.

Si vous désirez connaître l'horaire, composer le
450 793-4688.



Les Martin à St-Liboire *Retour aux sources*

Les Martin à St-Liboire : dix sur dix

Près de deux cents descendants d'Antoine Martin et Geneviève Houle se sont réunis à la Salle des Chevaliers de Colomb à Saint-Liboire le 14 septembre 2014. Antoine fait partie des pionniers de Saint-Liboire qui sont arrivés en 1858.

Le comité organisateur a remporté son pari en réunissant des représentants des dix enfants du couple : Joseph, Eugénie, Henri, Azilda, Malvina, Élise, Antoine, Amédée, Wilfrid, Marie-Anne. La onzième enfant était Marie-Mathilde, sœur de la Présentation de Marie. Malvina et Amédée ont vécu dans le rang Saint-Édouard à Saint-Liboire avec leurs familles. Marie-Anne est venue finir ses jours à Saint-Liboire avec son époux, Wilfrid Tétreault de Saint-Dominique.

Une petite délégation de Sainte-Élizabeth-de-Warwick était présente à l'événement pour recueillir de l'information historique pour une future plaque commémorative pour le calvaire du 12^e rang de Sainte-Élizabeth qui est sur les terres des Martin, qui a été érigé et entretenu par eux jusqu'à ce jour.

L'aînée de la rencontre était Simone Bergeron, une descendante de Joseph Martin et d'Hedwidge Berthiaume âgée de 99 ans et vivant dans la région de Sorel.

L'artiste-peintre Denise Meunier Granger de Drummondville, descendante d'Henri Martin et de Céline Maranda, avait peint une toile pour l'événement. L'œuvre « La ferme des Martin au pays plat » fait maintenant partie du patrimoine familial.

Le comité organisateur doit se rencontrer en octobre 2014 pour faire le bilan de la fête. D'autres projets de rencontre sont dans l'air. Vous pouvez contacter les Martin en écrivant à martin-a-st-liboire@hotmail.com ou téléphonez au 819 795-3721. Ils animent une page Facebook à www.facebook.com/les.martin.a.st.liboire

PARTIE D'HUÎTRES *DES CHEVALIERS DE COLOMB* *CONSEIL 3649*

Samedi le 25 octobre 2014 à 18 heures.

Salle des Chevaliers de Colomb
Au 1655, rang Saint-Édouard, Saint-Liboire
Coûts : 50.00 \$ le souper d'huîtres
15.00 \$ pour le buffet

Réservation : Joanne Girardin - 450 793-4182



POLITIQUE DE LA FAMILLE

Bonjour à vous tous, voici quelques nouvelles du Comité de la Politique de la Famille.

Plan d'action :

Le Comité se rencontre au moins une fois par mois afin de terminer le renouvellement et le plan d'action de la politique de la famille. Cette politique et son plan d'action seront approuvés au plus tard au conseil du mois de janvier 2015 afin d'être acheminé au ministère de la Famille pour approbation finale. Nous travaillons présentement à la réalisation et la rédaction du plan d'action. Je tiens à souligner que cette politique comprendra bien entendu un chapitre pour la politique MADA (municipalité amie des aînés) ainsi que le plan d'action MADA.

Comité MADA :

Avec les membres du Comité ainsi que de madame Bégin, chargé de projet MADA à la MRC des Maskoutains, nous travaillons à finaliser la politique et le plan d'action MADA. Comme citoyens de 65 ans et plus vous avez reçu un sondage en lien avec le plan d'action, ce sondage est très important pour nous afin de pouvoir finaliser la politique et le plan d'action MADA. Si vous ne l'avez pas encore rempli et retourné, nous vous prions de le faire dès maintenant.

Comité des aînés :

Suite au voyage au Lac William les activités reprennent, il vous suffit de vérifier la programmation dans le Reflet. Il en est de même pour le Coin des Zados.

Les rendez-vous du jeudi :

L'été étant terminé je profite de l'occasion pour faire un retour sur les spectacles au Parc des Bénévoles cet été. Tout d'abord nous sommes très heureux de la participation des citoyens pour cette première année. D'autres spectacles et activités seront de retour pour l'été 2015. Je tiens à remercier tous les groupes qui ont participé cet été; « Les archets de Casimir, groupe Platinium, le groupe d'Andrée Anne Fontaine et Éric Fontaine et finalement le groupe Vintage. Un gros merci à monsieur Bernard Cloutier pour son aide, un merci pour sa présence et sa technique, les rendez-vous du jeudi c'est pas mal grâce à lui.

Voici les nouvelles pour le mois d'octobre.

Au plaisir de vous rencontrer.

Yves Winter,
Conseiller et RQF

COMITÉ DES AÎNÉS

VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué sept voiturages et accompagnements au cours du mois de septembre 2014. Merci aux bénévoles qui assurent ce service. Pour en profiter, un seul numéro une journée ou deux avant l'événement 450 793-4902.



ACTIVITÉ À VENIR AU DOMAINE ST-LIBOIRE À 19 HEURES



Vendredi 28 novembre 2014: Spectacle de Noël
Avec monsieur Desruisseaux et visite
du père Noël.

VOYAGE À L'AUBERGE DU LAC WILLIAM Les 14, 15 et 16 septembre :

31 participants(es) ont pris part à ce voyage au cœur des Bois-Francs et d'une région reconnue pour ses produits de l'érable.

Nous avons eu un accueil des plus chaleureux et des activités fort intéressantes sans oublier la visite d'une entreprise acéricole transformatrice de sirop et exportatrice au Japon.

Au nom du comité,

Raymond Tardif



Du 19 septembre au 17 novembre 2014



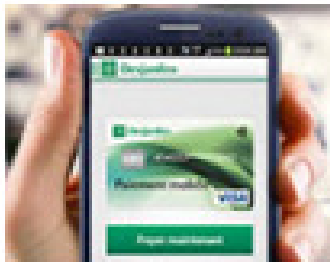
NOUVELLE PROMOTION :

Des rabais sur des taux de financement pour les strates de financement pour Accord D Affaires supérieures à 25 000 \$

Strates de financement	Rabais sur les taux
25 000,00 \$ à 50 000,00 \$	0,25 %
50 000,01 \$ à 75 000,00 \$	0,50 %
75 000,01 \$ à 100 000,00 \$	1,00 %

CONCOURS

Du 1^{er} septembre au 28 novembre 2014



Le service de paiement mobile Desjardins permet de payer facilement (achat, annulation et remboursement) et de façon sécuritaire, au moyen de son téléphone par carte de crédit. Il est utilisable chez tous les marchands dont le terminal affiche le symbole de paiement sans contact.

Prix :

7 lots de 500 \$

Mode de participation :

S'inscrire au service de paiement mobile Desjardins et l'utiliser au moins une fois pour un achat de 100 \$ ou moins.

desjardins.com/paiementmobile

Consultez notre personnel qui se fera un plaisir de vous donner plus de détails.

Siège social :
151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
☎ : 450-793-4491
☎ : 450-793-4905

Centre de services :
1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
☎ : 450-773-1359
☎ : 450-773-5489



15 000\$
en bourses d'études

**La Caisse Desjardins
du Plateau maskoutain**
mise sur
L'AVENIR DES JEUNES

Une aide financière de ta caisse
pour **POURSUIVRE TES RÊVES**
et **ALLER PLUS LOIN!**

BOURSES OFFERTES AUX ÉTUDIANTS :

- École professionnelle
- Collégial
- Universitaire

Période d'inscription
du 1^{er} juillet 2014
au 31 décembre 2014

Le programme de bourses d'études de la Caisse a pour objectif principal d'encourager et d'aider les étudiants âgés entre 16 et 35 ans, membres de la Caisse depuis un an, à poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme.

TAILLE-TOI UNE CHANCE DE GAGNER!



Desjardins
Caisse du Plateau maskoutain

151, Gabriel
Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0
450-793-4491

1199, Principale
Saint-Dominique (Qc) J0H 1L0
450-773-1359

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com





Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »

Upton

St-Valérien-de-Milton

St-Liboire

Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 27 octobre 2014 à 19 h 30 à la salle communautaire au 1384, rue Principale St-Valérien-de-Milton.

Conférencier : Albert Mondor avec sa conférence « **Les vivaces à floraison prolongées** ». Il est de retour parmi nous! Assurément, vous passerez une soirée très captivante et enrichissante.



Il est possible de modifier certaines caractéristiques d'un endroit où sera installée une nouvelle plate-bande. Toutefois, le temps, l'énergie et l'argent que vous consacrerez à ces modifications seront probablement démesurés par rapport aux résultats que vous recherchez. Mieux vaut opter pour des végétaux bien adaptés à l'ensoleillement et au type de sol présent à l'endroit où vous les planterez. Ils auront ainsi une croissance adéquate sans problème de développement, ce qui facilitera grandement leur entretien. Durant cette conférence vous découvrirez

des plantes vivaces convenant à divers types d'environnements : soleil ou ombre, sol argileux ou sablonneux, sol acide ou alcalin, sol humide ou sec.

Albert Mondor est diplômé en horticulture ornementale et bachelier en biologie végétale. Passionné d'horticulture, il pratique le métier d'horticulteur, créateur ou concepteur de jardins depuis maintenant 23 ans. Il enseigne et offre des conférences à travers le Canada.



Les billets pour le souper de Noël du samedi 6 décembre sont déjà en vente. Les membres paieront leur billet 32 \$ et les non-membres 37 \$. L'invitation est pour les gens de 16 ans et plus. La date limite d'achat est le 24 novembre. Ne manquez pas cette occasion! Pour informations ou l'achat de billets, contactez-moi : au Tél. : 450-793-4272. Des billets seront en vente ce soir et aussi lors de la conférence du 10 novembre à Upton. Rock Giguère sera notre hôte avec « Les exceptionnelles et nouveautés 2015 ». Ne manquez pas cette soirée, plaisir assuré, soyez dès nôtres.

Nous connaissons lors de cette soirée les grands gagnants du concours de Photos « Mon espace de repos au jardin » 1^{re} prix 75 \$ et 2^e prix 50 \$, bonne chance à tous.

Ce sera aussi notre **grand tirage trimestriel de participation à l'appréciation de la conférence**, prix d'une valeur approximative de 150 \$. Soyez présent et bonne chance à tous!

N'oubliez pas qu'en octobre c'est l'échange entre les membres des graines de semences identifiées, déposez-les à votre arrivée à l'endroit approprié et l'échange aura lieu après la conférence à la fin de la soirée.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres et 5.00 \$ pour les non-membres. Prix de présence, tirages et goûter léger.

N'oubliez pas votre tasse! Utilisez-la à chaque conférence et vous pouvez vous mériter un certificat-cadeau de 25 \$ chez IGA de St-Hyacinthe.



Bienvenue à tous, amateurs de jardinage avec vos amis.

Gilles Paradis

Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2014-2015.



Pour informations : Tél. : 450-793-4272

sheltc@fsheq.net

www.sheltc.fsheq



Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 10 novembre 2014 à 19 h 30 au Centre communautaire au 885, rue Lanoie à Upton.

« Décorations de Noël intérieures et extérieures »

Conférencière : Diane Loignon de Rita Fleuriste de Granby nous enseignera à faire de belles décorations de Noël. Venez constater comment il est facile de confectionner vous-même vos décorations pour embellir l'intérieur comme l'extérieur pour le temps des fêtes. Elle saura vous captiver par son originalité et sa bonne humeur. Les produits pour vos réalisations seront disponibles sur place. **Toutes les créations florales de Noël réalisées devant vous seront offertes en tirage à la fin de la soirée.** À qui la chance de repartir avec l'un d'eux? On vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres, 5 \$ pour les non-membres. Goûter léger, prix de présence et tirages.

Il est toujours temps de renouveler sa carte de membre ou d'adhérer à la Société pour la **programmation 2014-2015**. Nous avons une programmation des plus vivante et enrichissante, nous vous l'assurons! Parlez-en à vos amis, ils sauront vous dire merci.



Évènement à ne pas manquer!

Souper de Noël exceptionnel suivi d'une conférence
le samedi 6 décembre 2014 dès 18 h
sur réservation seulement.

Votre Société d'horticulture vous revient encore cette année avec son souper du temps des fêtes, vous êtes tous invités à venir vous joindre à nous, à l'occasion de cette belle soirée avec nul autre que **Rock Giguère** dès 18 h. Copieux buffet chaud, vous aurez l'occasion de visionner le survol des activités tenues cette année, le tout suivi de la conférence « **Les exceptionnelles et les nouveautés 2015** », venez festoyer avec nous, ne manquez pas ça.

Pour cette soirée, les membres paieront leur billet 32 \$ et les non-membres 37 \$. L'invitation est pour les gens de 16 ans et plus. La date limite d'achat des billets est le 28 novembre 2014. Venez vous divertir, une soirée de plaisir assurée, vous ne le regretterez pas.

Pour plus d'informations : Gilles ou Simonne Tél. : 450 793-4272.



Ne manquez pas cette occasion de venir fraterniser avec les membres qui vous entourent, votre famille, vos amis, vos voisins. Ne ratez pas cette chance de passer une agréable soirée, achetez vos billets dès maintenant. Soyez des nôtres, nous vous y attendrons.

Bienvenue à tous, amenez vos amis.

Gilles Paradis

Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2014-2015.

Pour informations : Tél. : 450-793-4272

sheltc@fsheq.net

www.sheltc.fsheq.org



*L'environnement
notre passion!*

COMITÉ DE LA RIVIÈRE NOIRE (CRN)
AVIS DE CONVOCATION
Assemblée générale annuelle

Le Comité de la Rivière Noire (CRN) invite la population à participer à son assemblée générale annuelle qui se déroulera **mardi, le 11 novembre prochain à 19 h**, à la salle du Conseil municipal de Saint-Liboire située au 21, place Mauriac à Saint-Liboire.

Toute personne ayant des activités, travaillant ou résidant dans l'une des municipalités de Saint-Liboire, de Saint-Valérien-de-Milton ou d'Upton peuvent joindre le Comité et assister à cette assemblée.

Voici un projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de fondation du 13 novembre 2013
4. Présentation et adoption du rapport des activités
5. Modification des règlements généraux (si nécessaire)
6. Nomination du président d'élection
7. Élection des membres du conseil d'administration
8. Présentation des nouveaux membres du CA
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

Pour plus d'informations sur le Comité de la Rivière Noire, vous pouvez consulter le site internet de la Municipalité de Saint-Liboire sous la rubrique des Comités au www.municipalite.st-liboire.qc.ca .

Souhaitant avoir la chance de vous y rencontrer en grand nombre !

Le CA du Comité de la Rivière Noire



**La Coopérative est toujours en fonction.
Chaque semaine, une présence au bureau est assurée
pendant quelques heures.**

***Vous pouvez nous laisser un message dans notre boîte vocale et nous
vous contacterons dans les plus brefs délais possibles.***

VACCIN ANTI-GRIPPAL

**Des périodes de vaccination vous seront offertes en novembre 2014.
Les dates restent à être déterminées et elles seront connues au
début du mois de novembre.**

**Veillez noter que nous offrons actuellement
les services de soins de pieds, de prises de sang
ainsi que certains suivis, tels la prise de tension artérielle, etc...
Contactez-nous pour prendre un rendez-vous.**

Nos bureaux sont situés au 54, rue Saint-Patrice, local 104 à Saint-Liboire.

Tél. : 450 793-4414, télécopieur : 450 793-2615

Pastorale Paroissiale

Remerciement :

Merci beaucoup à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite du brunch et de l'encan qui a suivi au profit de la fabrique, dimanche, le 5 octobre dernier.

Formation presbytérale

Du 13 au 16 octobre 2014, le chanoine Yvon Alix et le Père Albert participeront à une formation presbytérale à la maison de la Madone au Cap de la Madeleine. Donc, il n'y aura pas de messe en paroisse ces jours-là.

35e anniversaire presbytérale

Dimanche le 30 novembre prochain à la messe de l'Unité des Semeurs, à 10 heures à l'église de St-Jean-Baptiste de Roxton- Falls, nous soulignerons le 35e anniversaire d'ordination du Chanoine Yvon Alix. Ce sera le moment pour le remercier de sa présence et de son ministère dans les 6 paroisses de l'Unité des Semeurs. Votre participation sera grandement appréciée. Il y aura des billets en vente pour le repas après la messe.

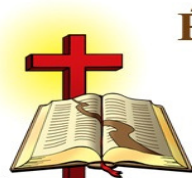
Tirage au profit de la Fabrique de Saint-Liboire

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Liboire organise un tirage, tenu dimanche le 7 décembre après la messe de 10 h 45 pour aider à son financement. Plusieurs prix seront offerts, pour obtenir des billets adressez-vous aux marguilliers ou au secrétariat de la paroisse au 450 793-2322. Bonne Chance à tous les détenteurs de billets.

Prière monastique

« Apprends-moi, Seigneur, à bien user du temps que tu me donnes pour travailler et à bien l'employer sans rien en perdre. Apprends-moi à tirer profit des erreurs passées, sans tomber dans le scrupule qui ronge. »

Louissette Phaneuf présidente du C.P.P.



Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire

... Une communauté pour la région

175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

Des changements encore des changements

Avec toutes les annonces faites par le gouvernement provincial, on peut s'attendre à un automne avec beaucoup de bouleversements. On peut être pour ou contre, on aimerait bien croire que pour une fois, les mesures prises auront un impact positif dans notre quotidien. Nous aimerions comme citoyen être effectivement au centre, comme ils se plaisent à nous le dire, mais y croyez-vous? Vous êtes septiques? Ne vous en faites pas, vous n'êtes pas les seuls! Par nature, chacun cherche son propre intérêt et si par bonheur c'est positif pour les autres, c'est le fruit du hasard, des retombées collatérales comme on dit.

Y a-t-il un endroit, y a-t-il quelqu'un pour qui nous sommes réellement le centre d'attention? Quelqu'un qui veut notre bien pour vrai, qui ne fait pas les choses pour lui-même? J'aimerais aujourd'hui prendre le temps de vous présenter celui pour qui vous êtes le centre d'intérêt. C'est le seul d'ailleurs qui a été prêt à renoncer à ses droits pour que vous puissiez vivre ce qu'il y a de plus important : être réconcilié avec Dieu. Le seul qui répond aux critères que j'ai mentionnés, c'est Jésus. Regardons ce qu'il nous dit dans l'Évangile de Jean 10.7-11 : *Jésus leur dit encore: «En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis la porte des brebis... C'est moi qui suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé; il entrera et sortira, et il trouvera de quoi se nourrir. ...moi, je suis venu afin que les brebis aient la vie et qu'elles l'aient en abondance. » Je suis le bon berger. Le bon berger donne sa vie pour ses brebis.* Jésus commence par se présenter comme étant le seul moyen d'être réconcilié avec Dieu. Il est la porte qui donne accès à cette relation avec Dieu. Il n'y a pas d'autres moyens d'avoir accès à Dieu. Dans cette relation rétablie, nous trouvons tout ce dont nous avons besoin. Nous n'aurons plus de sentiment de manque. De quoi avez-vous faim et soif? De paix, d'amour, de justice, d'être considéré. Jésus nous assure que nous serons nourris. Cette nouvelle vie en Dieu que Jésus nous offre, est une vie abondante, pas une vie de richesses matérielles, mais une certitude qu'il nous accompagne dans tous les événements de notre vie terrestre. Cette vie abondante est une certitude de la vie éternelle dans sa présence, pas à cause de nous, mais parce que Jésus a accepté de mourir à notre place.

Que répondras-tu à celui qui te dit: « tu es important pour moi »?

Les dimanches à 10 h. **C'est une invitation!**

LA VACCINATION ANTIGRIPPALE PRÈS DE CHEZ VOUS

Ne tardez pas à téléphoner, le nombre de places est limité.
Service offert entre 12 h 30 et 19 h.

Points de vaccination	Date	Téléphone	Pour les municipalités de :
-----------------------	------	-----------	-----------------------------

Réservation obligatoire entre le 27 octobre et le 12 novembre 2014

Saint-Jude Salle communautaire, 930, rue du Centre	18 novembre	450 796-2317	La Présentation, Saint-Louis Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville Saint-Hugues et Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Louis Centre communautaire, 100, rue Messier	19 novembre	450 788-2631	
Saint-Hugues Salle municipale, 390, rue Notre-Dame	20 novembre	450 794-2832 poste 3	

Réservation obligatoire entre le 3 et le 19 novembre 2014

Saint-Pie Centre sportif et culturel, 50, rue Garneau	25 novembre	450 772-2488	Saint-Pie
Saint-Liboire Bureau municipal, 21, place Mauriac	26 novembre	450 793-2811 poste 21	Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton
Saint-Damase Salle communautaire, 113, rue Saint-Étienne	27 novembre	450 797-3341 poste 221	Saint-Damase

Il est à noter qu'un point de service peut recevoir entre 60 et 81 personnes.

Autre lieu de vaccination : Le CSSS Richelieu-Yamaska offre également l'opportunité à la population de recevoir le vaccin, sans rendez-vous :

**Aux Galeries St-Hyacinthe (près du cinéma)
Du 3 au 28 novembre 2014
du lundi au vendredi, entre 13 h et 20 h**



**JE PROPAGE LA SANTÉ,
PAS L'INFLUENZA.**

VACCINÉ CONTRE LA GRIPPE POUR :

- Ma femme **Hélène**
40 ans, diabétique
- Mon collègue **Daniel**
53 ans, atteint d'une maladie cardiaque
- Mon amie **Audrey**
34 ans, enceinte de 32 semaines
- Ma nièce **Noémie**
8 ans, asthmatique sévère
- Mon voisin **Claude**
76 ans, atteint du cancer
- Moi

www.propagerlasante.com

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie
Québec
Direction de santé publique



MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Centre de santé et de services sociaux
Richelieu-Yamaska

affilié à  UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

LE VACCIN EST OFFERT GRATUITEMENT AUX CLIENTÈLES VULNÉRABLES ET À LEURS PROCHES.

LA MRC A UNE PLACE POUR VOUS

La MRC des Maskoutains offre, pour chacune de ses 17 municipalités, deux types de service de transport collectif.

LE TRANSPORT ADAPTÉ

C'est un service de transport collectif de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.

Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu.

Il n'y a aucuns frais pour le traitement de dossier. Les montants sont payables seulement à l'utilisation du service.

LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

C'est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport, et ce, par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté, selon les dessertes établies. Aucuns frais ne sont requis pour le traitement de l'inscription, le coût d'utilisation varie selon la zone de desserte. Pour utiliser le service, il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire à cet effet.

Nous rappelons que les étudiants inscrits aux programmes réguliers du Cégep de Saint-Hyacinthe ou de l'école Vatel bénéficient du projet de la Passe écolo et peuvent utiliser ce service sans frais dans le cadre de leurs études.

Horaires de service du transport adapté et collectif régional

Lundi au mercredi :	6 h 30 à 19 h
Jeudi :	6 h 30 à 20 h
Vendredi :	6 h 30 à minuit
Samedi et dimanche :	8 h à 17 h 30 (selon l'achalandage)



Pour les municipalités rurales, nous offrons une desserte du lundi au vendredi à raison d'un aller vers Saint-Hyacinthe le matin et un retour en fin d'après-midi. De plus, vous pouvez utiliser la desserte des routes de demi-journée en milieu rural. Cette possibilité est offerte du lundi au vendredi. Les heures de desserte varient selon la disponibilité des véhicules, entre 10 h 30 et 13 h 30.

Pour toute information

Transport adapté Téléphone : 450 774-8810, option 1
Courriel : transadap@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif Téléphone : 450 774-3173
Courriel : tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca



Partenariat entre la MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Le projet pilote en transport collectif se poursuit

La MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) sont heureuses d'annoncer la poursuite du projet qui, depuis 2013, permet aux utilisateurs du transport collectif de bénéficier de places inoccupées dans les autobus scolaires.

Ce projet découle d'une recommandation de l'étude Famille-Transport de la MRC qui avait pour but d'analyser les besoins de déplacements des citoyens du territoire maskoutain et de proposer des pistes de solution. Souhaitant faciliter les déplacements des utilisateurs du transport collectif en proposant une option additionnelle à l'offre de services, la MRC et la CSSH ont procédé à une étude de faisabilité et elles ont convenu de mécanismes à mettre en place pour assurer la sécurité des passagers. Le service a démarré en janvier 2013.

« Mes collègues du conseil et moi sommes heureux de contribuer à l'amélioration de la mobilité des personnes en sol maskoutain. Le service de transport collectif offre à nos citoyens, familles, aînés, étudiants, de même qu'à nos travailleurs, une autre façon de se déplacer. Ce partenariat avec la Commission scolaire vise le bien-être des citoyens maskoutains », souligne madame Francine Morin, préfet de la MRC.

Les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude, Saint-Louis et Saint-Barnabé-Sud faisaient partie du projet pilote. Lors du renouvellement du projet, celles de Saint-Simon, Saint-Liboire, Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Valérien-de-Milton se sont ajoutées.

« En mon nom et au nom des commissaires, c'est avec fierté et dans un objectif de collaborer aux déplacements des citoyens et notamment des étudiants poursuivant des études postsecondaires que la Commission scolaire a décidé de s'impliquer dans ce projet. En utilisant des véhicules déjà en circulation pour aider la desserte en transport collectif, nous participons à l'ajout d'un autre moyen qui se veut économique et écologique pour le bien de tous », indique monsieur Richard Flibotte, président de la Commission scolaire.

Rappelons que les 17 municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains offrent à leurs citoyens la possibilité d'utiliser le service de transport collectif régional par le biais des places disponibles en transport adapté et par les places en transport scolaire pour les municipalités visées par cette option.

Pour vous inscrire ou pour obtenir de l'information, vous pouvez joindre le service à la clientèle du transport adapté et collectif au 450 774-3173, ou encore par le site Internet au www.mrcmaskoutains.qc.ca

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 774-3141
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

UN SURPLUS DE FEUILLES... PAS DE PROBLÈME !



Déjà l'automne frappe à nos portes et les feuilles colorées viendront bientôt tapisser nos terrains, nous annonçant le retour prochain de l'hiver. Nous désirons rappeler à la population que si l'herbicyclage n'est pas suffisant lors de la tonte de la pelouse pour disposer des feuilles, il est possible de bénéficier d'une alternative simple et respectueuse de l'environnement. Il suffit de placer les feuilles dans le **bac brun**, des **sacs de papier**, des **boîtes de carton**, des **poubelles rondes** traditionnelles ou dans le **bac gris dûment identifié et ne contenant que des matières organiques** et de laisser le tout en bordure de la rue, la journée de collecte des matières organiques, avant 7 heures. Ces matières seront ainsi ramassées et valorisées en compost, plutôt que d'être dirigées, à grands coûts, vers un lieu d'enfouissement.

Les feuilles ne doivent, pour aucune considération, être laissées dans des sacs de plastiques en bordure du chemin lors de la collecte des matières résiduelles, car elles ne seront pas ramassées. En effet, même les sacs de plastique portant la mention compostable ou biodégradable ne doivent pas se retrouver dans la collecte des matières organiques, ceux-ci n'étant pas admissibles au site de compostage.

Le **bac vert** ne doit contenir que des matières recyclables et ne sera levé qu'à cette collecte.

Le **bac brun** ne doit contenir que des matières organiques et ne sera levé qu'à cette collecte.

L'entrepreneur n'est pas autorisé à lever ces **deux bacs (vert et brun)** à d'autres fins que celle pour laquelle ils sont fournis

Le **bac gris** spécifiquement destiné à la collecte des déchets s'il est identifié par un écriteau comme contenant des résidus verts (matière organique) **est le seul bac** qui peut être levé pour une autre matière que celle à laquelle il est normalement destiné.





LES BRANCHES VONT DANS QUEL BAC ?

La venue prochaine du traitement par biométhanisation des matières organiques collectées dans le bac brun a entraîné une révision de la liste des matières acceptées dans le bac brun pour l'adapter aux nouvelles méthodes de traitement. De plus, la prolifération de l'agrile du frêne a fait en sorte que les branches, rameaux, écorces et copeaux ne pouvaient plus être dirigés vers l'extérieur du territoire réglementé pour y être traités. Des informations ont alors été diffusées afin d'aviser les citoyens que dorénavant certains résidus, notamment les branches, les cendres et la terre ne devaient plus être placés dans les bacs bruns.

Cet été, l'**Équipe Verte** de la Régie a procédé à l'observation des bacs bruns de près de 6 000 immeubles desservis et a constaté que les branches représentent un volume important de matière déposée dans ceux-ci. C'est dans ce contexte, que la Ville de Saint-Hyacinthe qui exploite l'usine de biométhanisation où seront acheminées les matières organiques dans un avenir rapproché, à la demande de la Régie, a accepté de revoir son processus de traitement afin de broyer les branches reçues avant de les diriger vers les digesteurs avec les autres matières recueillies. **Les branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm (1 po.) doivent donc continuer à être déposées dans les bacs bruns.**

Considérant la venue de l'automne et le fait qu'un grand nombre de citoyens procéderont à une taille de leurs arbustes au cours des prochaines semaines, la Régie demande donc à la population desservie par la collecte des matières organiques (bacs bruns) de respecter la liste de matières organiques qui doivent être placées dans le bac brun et qui est décrite ci-dessous.

Il est cependant important de rappeler que les buches, les troncs d'arbres ou les souches, les blocs de béton, les morceaux d'acier, les animaux morts et les sacs de plastique (même si ces derniers sont décrits comme compostables ou biodégradables), ne doivent jamais être déposés dans les bacs bruns puisqu'ils ne peuvent être traités par les procédés de compostage ou de biométhanisation.

Les matières admissibles dans le bac brun sont :

De la cuisine :

Les résidus alimentaires incluant notamment les fruits et légumes en entier ou en partie, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, arêtes, coquilles de fruits de mer, os de volaille, produits laitiers (fromage, beurre, etc.), coquilles d'oeufs.

Du terrain :

Gazon, feuilles, branches et petites racines dont le **diamètre est égal ou inférieur à 2,5 cm (1 po.)**, fleurs, plantes, écorces, copeaux, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage.

Autres :

Papiers souillés d'aliments (essuie-tout, boîtes à pizza, assiettes et verres de carton, etc.), papiers mouchoirs, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sècheuse.

En cas de surplus de résidus organiques à disposer, il est possible d'utiliser le bac habituellement utilisé pour la collecte des déchets s'il est clairement identifié à cet effet, une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou des boîtes de carton. **Les sacs de plastique ne sont jamais acceptés.**

Le bac vert destiné à la collecte des matières recyclables ne doit en aucun temps être utilisé pour y placer des matières organiques ou des déchets, même s'il est identifié à cet effet. Il est interdit à l'entrepreneur de lever ce bac à d'autres fins que celle de la collecte des matières recyclables.

Les **cendres** ne doivent plus être déposées dans les bacs car elles causent de nombreux incendies à chaque année. Celles-ci peuvent prendre une semaine et même plus, avant d'être entièrement refroidies. Il est recommandé d'en disposer directement sur les terrains gazonnés, dans les plates-bandes ou les jardins puisque cette matière pourra permettre de recharger le sol en minéraux et d'exercer une influence sur le pH du sol.

De plus, la **terre** n'est pas et n'a jamais été considérée comme un déchet. Bien qu'elle ait été tolérée dans le bac brun lorsque la matière était dirigée vers le compostage, elle ne le sera plus dans le contexte du traitement par biométhanisation. Il est recommandé d'utiliser celle-ci pour rechausser les haies, les arbustes et le jardin ou pour niveler le terrain. Deux sites sont également disponibles pour les citoyens des municipalités membres de la Régie afin de disposer des surplus de terre, soit : **Le 1 000, rue Lemire à Saint-Hyacinthe et à l'extrémité de la rue Bernier, à Acton Vale.**

La collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans le bac brun s'inscrit dans le respect des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Il est important d'effectuer un tri adéquat des matières puisque celles-ci, additionnées aux matières recyclables, nous permettent de détourner de l'enfouissement, près de 50 % des matières collectées annuellement sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. De plus, le taux de contamination de la matière actuellement destinée au compostage est estimé à environ 1 % et cela confirme le souci des citoyens à bien faire le tri des matières placées dans le bac brun. La gestion des matières recyclables et des matières organiques est plus économique que l'enfouissement et chaque citoyen y gagne individuellement lorsque collectivement, nous utilisons la collecte à trois voies en faisant le meilleur tri possible des matières.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au **450 774-2350**.

Source : Réjean Pion, directeur général
www.regiedesdechets.qc.ca



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



L'Équipe verte, un lien direct entre la Régie et les citoyens !

Depuis la création de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, les communications et la proximité avec les citoyens ont toujours été priorisées par l'organisation. C'est dans ce contexte qu'à l'aube de la mise en opération du Centre de valorisation des matières organiques de la Ville de Saint-Hyacinthe, la Régie a créé une **Équipe verte** dont le mandat consistait à évaluer le niveau d'utilisation du service de collecte des matières organiques, à informer et à sensibiliser directement la population à l'égard de l'utilisation optimale des services offerts par la Régie. Pendant six semaines, du 3 juillet au 14 août 2014, Kim Lavoie-Nadeau et Étienne Klopfenstein ont sillonné le territoire des 23 municipalités membres de la Régie et ont visité 5 746 immeubles desservis par la collecte des matières organiques, soit environ 20 % de ceux-ci, afin de recueillir des informations relativement à ce service.

Ils ont ainsi pu constater que plus de 70 % des immeubles desservis par la collecte des bacs bruns utilisent le service. Ils ont également pu observer que 80 % des citoyens qui utilisent leur bac brun de 240 litres remplissent celui-ci à moitié et plus. Dans le même ordre d'idée, près de 30 % des bacs bruns mis à la rue étaient remplis à pleine capacité et dans 16,5 % de ces cas, les citoyens avaient même utilisé des contenants supplémentaires pour placer leurs matières organiques à la rue afin que celles-ci puissent être valorisées plutôt que dirigées vers l'enfouissement.

À la grande surprise de la Régie, un important volume de branches est déposé dans les bacs bruns à cette période de l'année qui est pourtant moins propice à la taille des arbres et des arbustes. C'est d'ailleurs suite à ce constat que la Régie rappelle à la population que seules les branches d'un pouce de diamètre ou moins peuvent être collectées dans le bac brun. Pour les plus grosses branches, les villes de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale rendent disponibles deux sites de disposition des branches. En effet, l'**Équipe verte** a constaté la présence de branches en quantité plus ou moins importante, dans 28 % des bacs mis à la rue au jour de collecte.

Finalement, la présence de déchets ou de matières recyclables, principalement des sacs de plastiques, n'a été constatée que dans 6 % des bacs mis à la rue, généralement en quantité minimale. Nous avons donc pu confirmer les informations obtenues précédemment de l'entrepreneur responsable de la collecte et des sites de compostage à l'effet que le taux de contamination serait de l'ordre d'environ 1 % sur le territoire de la Régie.

L'**Équipe verte** de la Régie a connu un excellent succès dès sa première année d'existence et il s'agit d'un projet à renouveler au cours des prochaines années. D'une part, elle a permis à la Régie de recueillir des informations pertinentes relativement à l'utilisation du service de collecte des matières organiques sur le territoire et d'autre part, elle a favorisé un échange bilatéral d'information et de sensibilisation entre les citoyens et les représentants de la Régie. Il est important de réduire notre empreinte écologique en utilisant tous les services mis en place par la Régie afin de diminuer la quantité de matière dirigée vers l'enfouissement. Pour prendre connaissance du Bilan 2014 de l'**Équipe verte**, il suffit d'accéder à la section « *On vous informe* » du site Internet de la Régie au www.requiedesdechets.gc.ca. Vous y trouverez également de nombreuses informations quant aux divers services offerts.

L'EFFORT COLLECTIF FAVORISE L'ATTEINTE DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS...

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX, Une augmentation de près de 10 % des matières recueillies !

Saint-Hyacinthe, le lundi 6 octobre 2014 – Pour une 21^{ième} année, les collectes automnales de résidus domestiques dangereux ont connu un vif succès malgré la pluie qui s'est pointée au rendez-vous. En effet, 1 364 citoyens se sont présentés à l'un ou l'autre des trois sites pour y apporter leurs résidus dangereux et bien que les résultats finaux ne soient pas encore comptabilisés, on peut déjà estimer que 43 tonnes (40 tonnes en 2013) de résidus domestiques dangereux ont été apportées aux lieux de collectes. Si on y ajoute les résultats de la collecte printanière de Saint-Hyacinthe, c'est un total de près de **80 tonnes (73 tonnes en 2013) de résidus extrêmement nocifs pour l'environnement qui ont ainsi été détournés de l'enfouissement, soit une hausse de 9,6 %**.

Pour une troisième année consécutive, les résidus informatiques et électroniques étaient recueillis à cette occasion. À ce titre, 17,6 tonnes de résidus (11 tonnes en 2013) ont été récupérés pour être recyclés dans le respect des principes du développement durable. Le président de la Régie, monsieur Guy Bond était présent sur les lieux et se réjouissait des résultats en rappelant que : « Les citoyens de nos municipalités membres sont toujours aussi sensibles à la protection de l'environnement et leur participation aux collectes confirme l'importance de celles-ci afin qu'ils puissent gérer efficacement et sainement leurs résidus domestiques dangereux... ».

Pour sa part, le directeur général de la Régie, monsieur Réjean Pion, s'est également montré fort satisfait de ces résultats : « ...Ces collectes automnales permettent d'améliorer constamment nos performances en détournant toujours plus de résidus domestiques dangereux de l'enfouissement. La participation constante et assidue des citoyens aux nombreux services de la Régie, permet non seulement de réduire le volume de matières dirigées vers l'enfouissement, mais également de continuer à nous positionner parmi les meilleurs au Québec... ».

Encore cette année, la Régie a pu compter sur l'implication de *CANADIAN TIRE* qui a remis des bons d'achats qui ont été tirés parmi les participants. Bien que la Régie invite la population à se prévaloir en grand nombre de son service de collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, elle encourage également les citoyens à utiliser les services permanents et gratuits de récupération offerts sur le territoire de la Régie, notamment pour les peintures, les huiles usées, les piles et les batteries ou à conserver ces résidus de façon sécuritaire, afin de les apporter lors de la prochaine collecte qui se tiendra en mai 2015 !

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

OCTOBRE : LE MOIS DU PIÉTON

Depuis quelques années, la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q) a décrété le mois d'octobre comme étant celui du mois du piéton.

Quand la période d'ensoleillement diminue, la visibilité des piétons devient problématique et la négligence, l'inattention et la distraction d'un conducteur ou d'un piéton sont les principales causes d'accident.

PIÉTON ! Êtes-vous du genre dangereux ???

- Lorsque vous circulez à pied, êtes-vous du genre à emprunter le chemin le plus court, même s'il n'est pas sécuritaire ?
- Êtes-vous du genre à ne pas tenir compte de la signalisation routière ?
- Vous arrive-t-il de regarder s'il vient des véhicules uniquement lorsque vous êtes déjà en train de traverser ?

Comme piéton, vous êtes le premier responsable de votre sécurité, prenez quelques minutes pour réviser les règles mises en place pour protéger. Les enfreindre, c'est risquer sa vie et aussi s'exposer à des amendes.

Lorsque vous circulez à pied :

- ❖ Rendez-vous à l'intersection la plus proche pour traverser.
- ❖ Marchez sur le trottoir et s'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée face à la circulation.
- ❖ Évitez de traverser entre deux véhicules stationnés.
- ❖ Regardez à gauche et à droite, puis de nouveau à gauche et évaluez le temps nécessaire pour traverser sans danger.
- ❖ Aux intersections, regardez aussi à gauche par-dessus votre épaule pour vérifier si un véhicule s'apprête à tourner à droite.
- ❖ Porter des vêtements aux couleurs claires ou avec des bandes réfléchissantes pour être bien visible.
- ❖ Établissez un contact visuel avec les conducteurs avant de traverser.

Les feux de circulation, il faut s'y conformer !!!



- #1 Silhouette fixe : Autorisation de traverser la rue en surveillant les véhicules qui effectuent un virage.
- #2 Une main fixe : Indique de ne pas traverser.
- #3 Un signal clignotant : Indique de ne pas traverser; cependant, si vous avez déjà commencé à traverser, poursuivez votre chemin.

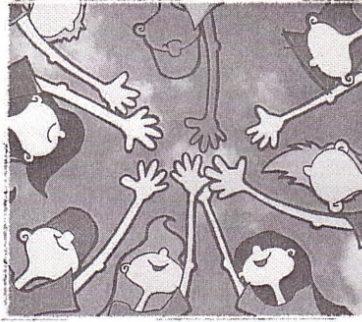
En terminant, rappelez-vous que le **Code de la sécurité routière vous interdit** également de traverser en diagonale, sauf si autorisé par un agent de la paix ou un brigadier scolaire; de faire de l'auto-stop sur la chaussée ou à un endroit où le dépassement est interdit; de se tenir sur la chaussée pour parler avec l'occupant d'un véhicule.

Soyez vigilants, car les piétons ne font pas le poids lors d'un accident !!!

(Source S.A.A.Q.)

Agte Magali Lagrandeur

JEUNESSE



EN SÛRETÉ

Les inconnus

La majorité des gens sont gentils et ont de bonnes intentions, mais il faut tout de même être prudent. Voici quelques conseils de prévention à suivre en tout temps.

- Apprends ton adresse et ton numéro de téléphone par cœur.
- Déplace-toi toujours en compagnie d'une autre personne.
- Évite les endroits isolés et mal éclairés.
- Ne t'approche pas d'un automobiliste qui demande des indications. Réponds-lui poliment de loin.
- Ne monte pas dans la voiture d'un inconnu, peu importe la raison. Crie et court s'il veut t'y obliger et raconte le tout rapidement à tes parents, à ton professeur ou à un policier.
- Refuse les invitations, bonbons et cadeaux d'un inconnu.
- Méfie-toi des inconnus qui sollicitent ton aide pour nourrir ou retrouver un petit animal.
- Informe tes parents de tes déplacements et n'oublie pas de leur mentionner qui t'accompagne.
- Si tu as besoin d'aide, alerte une personne de confiance : policier, brigadier scolaire, professeur, facteur, ou encore une famille membre de Parents-Secours.



Conseils aux parents

- Assurez-vous que votre enfant connaisse bien son nom, son adresse, son numéro de téléphone ainsi que le 911.
- Discutez avec votre enfant du rapport distant qu'il doit maintenir avec un inconnu.
- Apprenez à votre enfant à dire « Non » aux inconnus et à se sauver en criant : « Je ne vous connais pas! » si quelqu'un essaie de l'attraper.
- Repérez avec votre enfant, les endroits où il pourrait obtenir de l'aide en toute sécurité (Parents-Secours, postes de police, commerces, voisins de confiance, etc.)
- Assurez-vous que votre enfant vous tienne au courant de tous ces déplacements.
- Habituez votre enfant à ne jamais se déplacer seul et à jouer au parc avec un ami ou en groupe.
- Ne laissez jamais votre enfant seul aux toilettes publiques, dans l'auto ou assis dans un chariot d'épicerie.
- Convenez d'un mot de passe familial secret à utiliser en cas d'urgence.
- Assurez-vous que l'école de votre enfant ne le laisse jamais partir avec une autre personne sans votre permission.
- Jouez avec vos enfants à : « Que ferais-tu si... ». Ceci leur permettra de savoir comment réagir lors de diverses situations.



Bienvenue au Salon des saveurs et de la créativité

Saint-Hyacinthe, le 7 octobre 2014 – Le Cercle de Fermières de Saint-Hugues, le 1^{er} à voir le jour en Montérégie, est heureux de vous inviter les 1^{er} et 2 novembre prochain à son premier « Salon des saveurs et de la créativité » à la salle communautaire de Saint-Hugues. Depuis maintenant 10 ans, le Cercle de Fermières de Saint-Hugues organise un événement annuel pour mettre en valeur le patrimoine artisanal et culturel de la région. Cette année, une place prédominante sera accordée aux produits agroalimentaires de la région. En effet, plus de 20 exposants du domaine de l'alimentation et de l'artisanat seront de la partie. Les producteurs et artisans de la région présenteront leurs créations et offriront une vaste gamme de produits de qualité. Vous trouverez, entre autres, des produits du terroir et des œuvres pour tous les goûts et toutes les bourses!

De plus, nous ne pouvons pas passer sous silence la présence tant attendue de la fameuse table des desserts qui a fait la renommée du Cercle de Fermières. Aussi, pour les autres gourmets, des repas maison seront servis chaque midi.

Le Cercle des Fermières du Québec, 100 ans de savoir à partager !

Au Québec, 35 000 femmes sont membres de l'Association des Cercles de Fermières du Québec (CFQ). À sa fondation en 1915, l'association offrait un lieu de rassemblement et d'échange qui aidait les femmes à améliorer leurs conditions de vie. Aujourd'hui, la CFQ distribue dans les hôpitaux et auprès des démunis des milliers d'objets faits de leurs doigts agiles, les CFQ amassent aussi des fonds pour de nobles causes. L'artisanat a pour sa part toujours conservé une place de choix dans le cœur et les activités des membres. Au fil des ans, grâce aux CFQ, le patrimoine artisanal québécois a été non seulement préservé et transmis, mais aussi bonifié.

Horaire du Salon des saveurs et de la créativité

Salle communautaire de Saint-Hugues
390, rue Notre-Dame

Date : 1^{er} et 2 novembre 2014

Heures d'ouverture :

- 1^{er} novembre : 9 h 30 à 17 h
- 2 novembre 10 h à 16 h

Entrée gratuite

Information : Lise Charbonneau
Présidente
Cercle de Fermières de Saint-Hugues
450 794-2840

Source : Steve Carrière
Agent de développement rural
CLD Les Maskoutains
(450) 773-4232, poste 257

Bénévole recherché pour relation d'amitié



Montérégien au 450 223-1252.

Bonjour, je suis Agatha et j'ai 65 ans. Ma santé n'étant pas à son meilleur, je suis souvent seule et je ne sors pas beaucoup. J'ai toutefois un grand sens de l'humour qui m'aide à dédramatiser la situation. J'aimerais rencontrer un(e) ami(e) bénévole pour sortir un peu de chez-moi pour aller prendre un café, aller au resto, dans les magasins, etc. Je suis très sociable et expressive. Pour me rencontrer, contactez le Trait d'Union



PARRAINAGE
CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

1195, rue St-Antoine
Bureau 206
St-Hyacinthe J2S 3K6
450 774-8758

Membre en attente



Bonjour, je me nomme Caroline. Je suis âgée de 24 ans et je vis avec une légère déficience intellectuelle. On dit de moi que je suis une femme polie, respectueuse, gentille et douce. Je suis une sportive qui a beaucoup de jasette. J'aime faire de la marche, de la bicyclette et bouger. Je suis à la recherche d'une marraine qui aimerait passer du temps avec moi pour partager diverses activités. À bientôt mon amie, j'ai bien hâte de faire ta connaissance.

Père de 3 enfants, passionné de politique, originaire et résident de Sainte-Hélène-de-Bagot, au fait des enjeux propres aux municipalités environnantes.

Éducateur spécialisé, je travaille chez Espace carrière à Saint-Hyacinthe depuis 5 ans, ce qui m'a amené à collaborer avec plusieurs acteurs du monde scolaire. J'interviens auprès de jeunes en réinsertion socioprofessionnelle. Je coordonne différents projets, je représente l'organisme auprès de plusieurs partenaires et employeurs.

Président du CPE L'Amibulle, la qualité des services offerts aux enfants et aux parents, les conditions de travail des employés et les enjeux organisationnels et éthiques ont toujours été au cœur de mes préoccupations.

Eric Devost - Candidat

Circonscription: Saint-Simon, Saint-Liboire,
Sainte-Hélène-de-Bagot,
Saint-Hugues et Saint-Marcel-de-Richelieu



ÉLECTIONS SCOLAIRES
VOTEZ POUR
L'AVENIR

2
NOVEMBRE
2014

electionsscolaires2014.com



Eric Devost - Candidat



devost.eric@gmail.com



CLD Les Maskoutains



20 000 \$ EN BOURSE POUR LA RELÈVE AGRICOLE MASKOUTAINE

Saint-Hyacinthe, 21 janvier 2014 – C'est dans le cadre des journées Agri-Vision que deux bourses de 10 000 \$ chacune ont été décernées à deux jeunes agriculteurs et agricultrices de la MRC des Maskoutains. Ces bourses serviront à défrayer les coûts relatifs aux services-conseils, aux services professionnels, aux activités de formation et à la réalisation d'études ou d'expertises agroenvironnementales. La mise en place de la bourse est une initiative du CLD Les Maskoutains afin de reconnaître les efforts des jeunes entrepreneurs nouvellement propriétaires d'une entreprise agricole, ou en voie de l'être.

Voici les lauréats maskoutains :

Monsieur Jérémie Pilon de la ferme *La Rabouillère inc.* Saint-Valérien-de-Milton

La Rabouillère inc. est une véritable ferme d'élevage, une collection animale sans pareil, une table champêtre de très grande qualité et un hébergement à la ferme des plus accueillante tout pour que vous viviez une expérience inoubliable. La Rabouillère est un site idéal pour la réalisation de fêtes familiales, de mariages ou de réunions d'affaires. La bourse de 10 000 \$ permettra d'absorber une partie des frais de consultation liés aux nombreux projets touchant le domaine de la transformation alimentaire et la vente à la ferme, contribuant ainsi à dégager une marge de manoeuvre financière pour donner un nouveau souffle à ce fleuron agrotouristique maskoutain. En effet, La Rabouillère est particulièrement reconnue pour sa table champêtre, certifiée par l'Association de l'Agrotourisme et Tourisme Gourmand. Depuis 1992, plus de 50 reportages écrits ou télévisés ont souligné la qualité de son travail.

Madame Mélissa Daigle de la ferme *Kobec* Saint-Bernard-de-Michaudville

La ferme Kobec est une entreprise agricole oeuvrant dans l'élevage de bovins de boucherie de la race Wagyu, mieux connue sous le nom de boeuf Kobe. Leur mission est d'abord et avant tout d'amener au marché québécois un produit artisanal haut de gamme et exclusif, dont tous les fins connaisseurs de viande rouge raffolent, puis de faire découvrir aux consommateurs de boeuf ses bienfaits pour la santé, qu'aucune autre viande ne peut égaler. La bourse de 10 000 \$ servira à améliorer le bien-être du troupeau de boeufs Wagyu Fullblood et Orchidée. En effet, des rénovations au niveau de la ventilation seront faites. De plus, cette bourse contribuera à financer de nouveaux embryons. Cette production artisanale donne une viande exceptionnelle saluée par la fine gastronomie. Les grands chefs et gastronomes sont conquis, tant par la suavité et la délicatesse de son goût.

Les bourses ont été offertes grâce à la contribution du CLD Les Maskoutains, de Forum Jeunesse Montérégie Est, du Salon de l'agriculture, et de leurs généreux partenaires : la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe, Réseau Agriconseils Montérégie-Est, monsieur Émilien Pelletier, député de Saint-Hyacinthe, Financement agricole Canada, La Coop Comax, BMO Banque de Montréal, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, les Syndicats des Maskoutains Nord-Est et de la Vallée maskoutaine, Desjardins, Délimax veaux lourds ltée et RBC Banque Royale.

Source : Steve Carrière
CLD Les Maskoutains
(450) 773-4232, poste 257



Bilan positif pour les Matinées gourmandes maskoutaines!

L'organisation des Matinées gourmandes maskoutaines dresse déjà un bilan plus que positif de la première saison d'exploitation, qui a débuté le 21 juin dernier. Le projet coordonné par le CLD Les Maskoutains a vu le jour grâce aux efforts de concertation des partenaires suivants : la MRC des Maskoutains, les municipalités de Saint-Valérien-de-Milton, de Saint-Jude, de Sainte-Madeleine, de Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que les 28 producteurs, transformateurs et artisans participants.

Rappelons que cette initiative qui s'est déroulée de juin à septembre consistait à réaliser de petits marchés publics dans les quatre municipalités participantes. Chaque municipalité a accueilli le marché public une fois par mois, les samedis matin de 9 h à 12 h. Les objectifs des Matinées gourmandes étaient : offrir un lien privilégié entre le producteur et le consommateur; favoriser l'accès à un grand nombre de produits frais, diversifiés et authentiques; d'encourager et développer le secteur de l'agroalimentaire; soutenir les entreprises agricoles locales et régionales; dynamiser les municipalités visées en animant le marché et créer un lieu d'échange unique pour les citoyens.

Ainsi, à travers les douze semaines d'exploitation, les consommateurs ont pu retrouver des produits locaux tels que : des fruits et légumes biologiques et conventionnels, des confitures, des chocolats, des pains et des viennoiseries faits à la main, des viandes, des rillettes, des charcuteries, du saumon saumuré à sec, du poulet de grain, des mets cuisinés et des boissons alcoolisées à la cerise de terre. Sans oublier des mini-jardins de cactus, des plantes grasses fleuries et tropicales, de multiples pièces d'artisanat, des produits ménagers écologiques artisanaux et autres trouvailles.

Des producteurs présents ont mentionné qu'une clientèle fidèle était présente à tous les samedis et certains visiteurs de l'extérieur de la MRC se sont déplacés pour découvrir les produits. Fort du succès remporté, le projet devrait revenir dès juin 2015. Le CLD Les Maskoutains fera appel à tous les producteurs et transformateurs du territoire de la MRC au printemps prochain.

Les Matinées gourmandes ont été rendues possibles grâce au Fonds du Pacte rural maskoutain et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui soutient cette initiative en vertu du Programme Proximité, conformément à l'accord Canada-Québec Cultivons l'avenir.

Source : Steve Carrière
Agent de développement rural
CLD Les Maskoutains 450 773-4232, poste 257

BESOIN DE RETOURNER AUX ÉTUDES? LES SARCA PEUVENT VOUS AIDER.

Vous voulez apprendre un métier, mieux lire et écrire ou encore terminer vos études secondaires. Mais cette décision n'est pas facile à prendre. "Ça fait longtemps que vous n'êtes pas allé à l'école. Vous avez des questions ou des inquiétudes. Vous ne savez pas par où commencer? Les services d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA) du Centre de formation des Maskoutains sont là pour vous!

Le conseiller d'orientation des SARCA vous écoute, analyse votre dossier, répond à toutes vos questions sur les études à faire. Les services d'orientation et d'information scolaire sont confidentiels et gratuits. Le conseiller vous permet de faire le point sur vos acquis scolaires et professionnels, de préciser votre projet de formation, de trouver le cours qui vous convient.

Le système scolaire est complexe et change au fil des années, il existe d'innombrables formations, options, métiers et chaque établissement scolaire a ses particularités. Il existe divers moyens, parfois plus rapides, pour être admis à la formation professionnelle ou collégiale. Bon nombre de personnes ont la surprise d'apprendre qu'il suffit parfois de réussir quelques cours à l'éducation des adultes, voire même aucun, pour accéder à une formation menant à un métier. Par conséquent, faites évaluer vos anciens bulletins. Vous les avez perdus ? Les SARCA peuvent vous aider à les récupérer. Sachez que vos résultats académiques, même obtenus il y a longtemps, demeurent acquis.

Un retour aux études est un investissement à court, moyen ou long terme. Suite à vos efforts, votre vie sera sans doute changée pour le mieux : meilleures connaissances, meilleures opportunités d'emploi, meilleures conditions de vie... Une fois votre diplôme obtenu, vous serez diplômé toute votre vie! Investir six mois, une, deux ou trois années d'études pour pratiquer un métier, que vous avez choisi, qui occupera plus du tiers de vos journées pendant 10, 15, 20 ans ou même plus, est-ce nécessaire de dire que ça n'a pas de prix?

Les SARCA sont disponibles à :

Acton Vale
301-A, rue Bonin
450 546-0389

Saint-Hyacinthe
2355, rue Crevier
450 773-8401 (6575)

Éric Boisvert, conseiller d'orientation

Centre de formation des Maskoutains

Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)





**Les Serres
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0

T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur

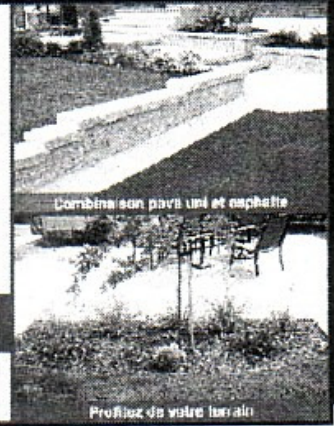
PAYSAGEMENT
Lapierre

Patrick Lapierre
450 791-2765

R.R.Q. 0282-0100-01

Conception et réalisation
d'aménagement paysager

- SERVICE D'ARCHITECTE
- ENTRETIEN COMPLET




Combinaison pavé uni et enchaîne

Profitez de votre jardin

735, ave Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6
Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca

Jean-Yves
Tremblay
arpenteur-géomètre

450-771-4224



Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0



Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080

GÉRARD DION
& FILS
inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ
Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485

R.G.N.M.
Services S.E.N.C.

*Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques*

450.793.4012

1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0



Esthétique
Cathy

Cathy Bérubé
propriétaire

42, Bouvier, St-Liboire QC J0H 1R0 **450 793.4058**

Excavation 217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante
F.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE POTESSEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PRIGNE DE DÉBICHÈMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 *Bernie* : 450 793-2535






Maryse Morin

Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555

viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



Pharmacie Nicolas Borri Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
54 St-Patrice
St-Liboire (QC)
J0H 1R0
T (450) 793-4466
F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.
9h30 à 18h00

Mer. Jeu.
9h30 à 20h00

Sam.
9h30 à 17h00

Dim.
Fermé

Livraison gratuite

membre affilié à



Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire

J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heure d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Massothérapie
et Esthétique
Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible
reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**



ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL

169, rue Morin, Saint-Liboire
Québec J0H 1R0
Tél.: 450 793-4963
Cell.: 450 278-0111
Fax: 450 793-4983
Courriel: richard@c-r-d.ca
www.constructionsdeslandes.ca



salon de toilettage

tél.: 450 779.2988 sur rendez-vous



Salon Ginette Robert

Coiffure pour toute la famille

450 793-4664
jgrobort@hotmail.com

75, rue Gabriel
Saint-Liboire, QC
J0H 1R0



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA
Associé

EPR inc.
450, av. St-Joseph, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5
www.eprquebec.com

Tél. : 450 774-7165 #232
Télécopieur : 450 774-1589
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMEDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES



www.megareseau.com

▲ Photocopie
▲ Imprimerie

T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

Monique Charpentier

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

info@megareseau.com



Propriétaires:

Anne-Marie Scott, pâtissière
Patrick Bernier, cuisinier

450-793-4430
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
COMPLEXE H TELIER



Ginette St-Onge, Mdl.
Normand St-Onge, Mdl.
Mathieu St-Onge, Est.



A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée

T. 450 253-8690 514 456-8690
F. 450 253-0017



COMPLEXE H TELIER

www.arelctrique.ca

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0



www.coopauxp'titssoins.com

450 771-0605



Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

Patrice Dion
Représentant

Ferme: (450) 793-2774 Rés.: (450) 793-4310
(450) 793-2780



FERME CERPAJO INC.

158, RANG CHARLOTTE
ST-LIBOIRE (QUÉBEC)
J0H 1R0

TRAVAUX À FORFAIT DE TOUT GENRE

SEMENCE
FENAISSON
BATTAGE
LABOUR
NIVELLEMENT
DÉNEIGEMENT
DIVERS



RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
RÉNOVATION

RBQ : 8002-8884-09

info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275
Francis Morin: 450.278.4278




Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrierie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740 Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe, Qc
 J2R 1P8

Tél: (450) 773-3408
 Fax: (450) 773-9753



André Leroux
 Président
 RBQ2310-0340-16



www.campinglaliberte.com

PROPRIETAIRES
 Jean-Yves et
 Huguette Fontaine

345 sites entièrement
à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
 Tél. 450 793-2716



ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
 pour vous faire connaître davantage.
 Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

ANNONCEZ
 VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
 pour vous faire connaître davantage.
 Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
 pour vous faire connaître davantage.
 Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
 pour vous faire connaître davantage.
 Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions
Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.

70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0
 courriel : bernardbenoit@hotmail.ca Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007





Desjardins

Caisse du Plateau maskoutain

Conjuguer avoirs et êtres

Siège social :

Heures d'ouverture

151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
Tél. : 450-793-4491
Fax : 450-793-4905

lundi, mardi, mercredi : de 9 h 30 à 15 h 00
jeudi : de 9 h 30 à 20 h 00
vendredi : de 9 h 30 à 16 h 00

Centre de services :

Heures d'ouverture

1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
Tél. : 450-773-1359
Fax : 450-773-5489

lundi, mardi, mercredi : de 10 h 00 à 15 h 00
jeudi : de 10 h 00 à 20 h 00
vendredi : de 10 h 00 à 16 h 00

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com